

Première séance, mardi 20 mai 2025

Présidence de Françoise Savoy (PS/SP, SC)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
	Divers	Texte d'une auteure fribourgeoise		
	Divers	Communications		
	Divers	Présentation du nouveau site Parlinfo		
2024-CE-151	Rapport d'activité	Conseil d'Etat : avancement des travaux dans le cadre du programme gouvernemental	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Glasson <i>Représentant-e du gouvernement</i> Danielle Gagnaux
2024-CE-151	Rapport d'activité	Vie et activités du Conseil d'Etat	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Glasson <i>Représentant-e du gouvernement</i> Danielle Gagnaux
2024-DFIN-20	Comptes de l'Etat	Comptes de l'Etat. Exercice 2024	Entrée en matière générale	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2024-DFIN-20	Comptes de l'Etat	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Armand Jaquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2024-CE-151	Rapport d'activité	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Armand Jaquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2025-DIAF-6	Rapport et comptes	Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima) - Rapport d'activité et comptes 2024	Discussion Vote	<i>Rapporteur-e</i> Armand Jaquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2024-DFIN-20	Comptes de l'Etat	Direction des finances	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Julien Vuilleumier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2024-CE-151	Rapport d'activité	Direction des finances	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Julien Vuilleumier

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				<i>Représentant-e du gouvernement Jean-Pierre Siggen</i>
2025-DFIN-9	Rapport et comptes	Banque cantonale de Fribourg. Rapport de gestion 2024	Discussion Vote	<i>Rapporteur-e Julien Vuilleumier Représentant-e du gouvernement Jean-Pierre Siggen</i>
2025-DFIN-8	Rapport et comptes	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF). Rapport relatif aux comptes 2024	Discussion	<i>Rapporteur-e Julien Vuilleumier Représentant-e du gouvernement Jean-Pierre Siggen</i>
2024-DFIN-20	Comptes de l'Etat	Pouvoir exécutif - Conseil d'Etat et Chancellerie	Examen de détail	<i>Rapporteur-e Benoît Glasson Représentant-e du gouvernement Danielle Gagnaux</i>
2024-CE-151	Rapport d'activité	Chancellerie d'Etat	Discussion	<i>Rapporteur-e Benoît Glasson Représentant-e du gouvernement Danielle Gagnaux</i>
2024-DFIN-20	Comptes de l'Etat	Pouvoir législatif	Examen de détail	<i>Rapporteur-e Benoît Glasson Représentant-e du gouvernement Mireille Hayoz</i>
2024-DFIN-20	Comptes de l'Etat	Direction de la sécurité, de la justice et du sport	Examen de détail	<i>Rapporteur-e Marie Levrat Représentant-e du gouvernement Romain Collaud</i>
2024-CE-151	Rapport d'activité	Direction de la sécurité, de la justice et du sport	Discussion	<i>Rapporteur-e Marie Levrat Représentant-e du gouvernement Romain Collaud</i>
2024-DFIN-20	Comptes de l'Etat	Pouvoir judiciaire	Examen de détail	<i>Rapporteur-e Marie Levrat Représentant-e du gouvernement Romain Collaud</i>
2025-DSJS-61	Rapport et comptes	Office de la circulation et de la navigation OCN - rapport de gestion 2024	Discussion	<i>Rapporteur-e Marie Levrat Représentant-e du gouvernement Romain Collaud</i>
2024-DFIN-20	Comptes de l'Etat	Direction de la santé et des affaires sociales	Examen de détail	<i>Rapporteur-e Christel Berset Représentant-e du gouvernement</i>

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				Philippe Demierre
2024-CE-151	Rapport d'activité	Direction de la santé et des affaires sociales	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Catherine Beaud <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2025-DSAS-37	Rapport d'activité	Hôpital fribourgeois (HFR) - Rapport d'activité 2024	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Catherine Beaud <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2025-DSAS-36	Rapport d'activité	Rapport d'activité 2024 de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS)	Discussion Vote	<i>Rapporteur-e</i> Catherine Beaud <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2025-GC-109	Election judiciaire	Procureur-e général-e	Scrutin uninominal	
2025-GC-110	Election judiciaire	Juge de paix 100% auprès de la Justice de paix de l'arrondissement de la Broye	Scrutin uninominal	
2025-GC-111	Election judiciaire	Assesseur-e (locataires) au Tribunal des baux de la Singine et du Lac	Scrutin uninominal	
2025-GC-112	Election judiciaire	Assesseur-e (locataires) auprès de la Commission de conciliation en matière de bail du district de la Sarine	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 107 députés; absents: 3.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Bertrand Gaillard, Catherine Beaud et David Fattebert.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Divers

Texte d'une auteure fribourgeoise

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Outre leurs verts pâturages et leurs vertes vallées, outre leur patois survivant et leur gallois vigoureux, le Pays de Fribourg et le Pays de Galles partagent, en 2025, un extraordinaire point commun qui aurait mérité la une de La Liberté : celui d'inviter la voix des bardes du terroir à résonner sous les voûtes du Parlement.

Depuis 1176, les Gallois offrent un siège à un de leurs poètes à la table des Rois, indispensable contrepoids au règne et au pouvoir. C'est «la vérité contre le monde» telle que proclamée par l'EISTEDDFOD, un concours de poésie en vers et langue gaélique à l'issue nationale duquel le vainqueur était invité à «s'asseoir en paix» à la table du gouvernement.

En 1917, comme le veut la coutume, on appela par trois fois le nom de plume du gagnant qui ne répondit pas : HEDD WYN (Paix blanche) agonisait sur un champ de bataille belge, à trente ans, alors que son oeuvre était célébrée pour avoir raconté toutes les angoisses, tous les troubles, tout le chagrin d'une guerre qu'il n'avait jamais admise ni comprise. La chaise du poète

resta vide mais on transporta ce chef-d'œuvre d'ébénisterie jusqu'au village de Ellis Evans, dans la ferme de ses parents dont tous les fils étaient morts à la guerre.

Le parallèle est troublant en ce temps brutal de conflits, de cruautés et de persécutions que nous vivons. Le penseur, le poète, le barde du terroir, et plus généralement l'artiste, celui qui doute toujours du besoin que son pays a de lui, celui qui n'est jamais persuadé que ses mots et son oeuvre soient utiles pour sa terre, celui qui n'est jamais convaincu que sa pensée soit reconnue comme une composante fondamentale de l'identité nationale, celui qui n'est jamais sûr que sa voix vibre plus haut que celle du cor des Alpes, celui-là s'assied en paix sur la chaise qu'on lui avance aujourd'hui, pour quelques instants, «à la table des Rois», afin que le murmure du monde résonne en permanence dans les échos de leurs débats.

Marie-Claire Dewarrat – Châtel-St-Denis, Mai 2025

Divers Communications

Présidente du Grand Conseil. Respect du secret de fonction

Je vous rappelle que chaque membre du Grand Conseil est tenu de respecter le secret de fonction tel que le stipulent l'article 53 al. 1 let. e LGC et l'article 100 LGC.

Etude scientifique

L'Université de Genève poursuivra son enquête sur la polarisation et la tolérance politique dans la salle Susanna ce jour et jeudi. Je vous encourage vivement à répondre à cette enquête. Lors de la session de mars, seules 38 personnes y ont participé.

Classement d'un instrument parlementaire

Lors de sa séance du 15 avril 2025, le Conseil d'Etat a adopté une ordonnance modifiant l'ordonnance concernant la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leur biotope dans le sens demandé par la motion 2023-GC-36 « Indemnisation pour les dommages aux cultures dus aux corneilles et aux corbeaux freux ». Celle-ci est donc mise en œuvre et peut être classée.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Divers Présentation du nouveau site Parlinfo

> M. Simon Corbaz, responsable informatique du Grand Conseil, présente aux membres présents la nouvelle mouture du site web parlinfo.fr.ch.

Rapport d'activité 2024-CE-151

Conseil d'Etat : avancement des travaux dans le cadre du programme gouvernemental

Rapporteur-e:	Glasson Benoît (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	La Chancelière d'Etat.
Rapport/message:	11.03.2025 (<i>BGC mai 2025, p. 1203</i>)
Préavis de la commission:	05.05.2025 (<i>BGC mai 2025, p. 1443</i>)

Discussion

Glasson Benoît (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Selon le programme gouvernemental de juin 2022, le Conseil d'Etat nous renseigne chaque année sur l'état de réalisation du programme de législature. En vous évitant la lecture complète du rapport, je peux vous annoncer que ce dernier nous informe sur les actes suivants:

- > économie et innovation,
- > cohésion sociale,
- > transition environnementale,
- > gouvernance,
- > digitalisation.

Les détails se trouvent dans les pages 6 à 32 du rapport et des compléments plus précis vous seront détaillés dans les rapports des directions respectives.

- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.
-

Rapport d'activité 2024-CE-151 Vie et activités du Conseil d'Etat

Rapporteur-e:	Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	La Chancelière d'Etat.
Rapport/message:	11.03.2025 (BGC mai 2025, p. 1203)
Préavis de la commission:	05.05.2025 (BGC mai 2025, p. 1443)

Discussion

Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Les rapports par la direction vous fourniront les informations nécessaires sur la vie et les activités du Conseil d'Etat.

- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.
-

Comptes de l'Etat 2024-DFIN-20 Comptes de l'Etat. Exercice 2024

Rapporteur-e:	Ingold François (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	01.04.2025 (BGC mai 2025, p. 1901)
Préavis de la commission:	05.05.2025 (BGC mai 2025, p. 1975)
Remarque:	Les comptes détaillés sont publiés sous la forme d'un fascicule séparé.

Entrée en matière générale

Ingold François (VEA/GB, FV). La Commission de finances et de gestion s'est réunie à 9 reprises afin d'examiner les comptes de l'Etat pour l'exercice 2024. Conformément à la pratique habituelle, avant l'examen en séance de la CFG, toutes les directions ont été visitées par deux rapporteurs de notre commission pour un examen plus approfondi. En ma qualité de Rapporteur général de la CFG je vais maintenant vous présenter les remarques générales sur l'ensemble des comptes et rapports de gestion ainsi que les recommandations de la CFG. Les rapporteurs de chaque direction, quant à eux, vous présenteront un rapport spécifique par direction portant sur les comptes ainsi que sur les rapports d'activité lors de l'examen de la direction concernée.

Le compte de résultats de l'Etat de Fribourg présente en 2024 un excédent de revenus d'un million après opérations de clôture, à savoir un résultat conforme aux prévisions du budget, bien que les revenus et les charges aient augmenté de 2,4% entre le budget et les comptes. Les comptes 2024 franchissent ainsi largement la barre des 4 milliards, avec des revenus de 4 milliards 341 millions, à savoir 103,5 millions de plus que les revenus et charges inscrits au budget. Lors des opérations de clôture, un montant de 25 millions a été crédité à la provision pour l'assainissement du HFR ainsi que 7 millions supplémentaires pour la provision aux coûts potentiels des heures supplémentaires. Afin d'équilibrer les comptes, le Conseil d'Etat a puisé notamment 30 millions dans la provision pour risques sur bénéfice de la BNS et a dissout la provision Covid pour 9,5 millions. La

fiscalité cantonale est en hausse de 37,4 millions par rapport au budget 2024. La principale embellie est à chercher dans les impôts directs sur les personnes physiques avec une augmentation de 25,7 millions. À part les droits de mutation péjorés par un vote du Grand Conseil, tous les types d'impôts ont augmenté par rapport au budget. Cette situation ne devrait néanmoins pas perdurer, puisque le budget 2025 a été ficelé avec des estimations de recettes fiscales moins précautionneuses que lors du budget 2024.

Les charges supplémentaires, parfois partiellement ou entièrement compensées par des revenus, sont les suivantes:

- > prestations du HFR et décompte final de l'année précédente pour 13,7 millions;
- > l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés pour 12,8 millions, prélevés dans le fonds de l'asile;
- > le remboursement d'impôts étrangers perçus à la source pour 6,8 millions;
- > les traitements du personnel auxiliaire de la HES-SO pour 5 millions, compensés par l'augmentation de 9,9 millions de subventions fédérales;
- > les prestations du RFSM et décompte final de l'année précédente pour 4,9 millions.

Les charges en diminution sont les suivantes:

- > les amortissements des subventions d'investissement pour l'énergie de 8,4 millions;
- > les subventions pour les frais d'accompagnement dans les EMS pour 8 millions;
- > les contributions pour les hospitalisations hors canton pour 6 millions.

Pour ce qui est des écarts de revenus, les positions principales sont les suivantes:

- > 23,1 millions supplémentaires de prélèvements sur les fonds et financements spéciaux;
- > 21 millions supplémentaires provenant d'entreprises publiques, dont une augmentation substantielle de la BCF grâce à deux excellents exercices consécutifs;
- > 17,2 millions de prélèvements en moins sur le fonds d'infrastructures;
- > 12,4 millions supplémentaires de la fiscalité des personnes physiques;
- > 10,7 millions supplémentaires d'impôts à la source;
- > 8,9 millions de prélèvements en moins sur le fonds de l'énergie;
- > 5,1 millions de contributions en moins des cantons non universitaires pour l'exploitation de notre *alma mater*.

Lors des discussions, la CFG a relevé les points suivants: l'équilibre est atteint en recourant à des prélèvements sur les fonds et les provisions. Concrètement cela signifie que l'ensemble des recettes sont inférieures à l'ensemble des charges ordinaires, ce qui est une situation préoccupante. On peut imaginer en disant qu'on vit à crédit en remboursant la Visa grâce aux comptes épargne. Le canton est fortement dépendant des revenus extérieurs avec seulement 35% des revenus en lien avec la fiscalité. Le reste des revenus dépend en grande partie des revenus de transferts avec 2,134 milliards, dont la péréquation fédérale, qui s'élève cette année à 620 millions. À noter qu'il n'y a pas eu de versement de la BNS en 2024, néanmoins ça devrait arriver en 2025.

Comme dit plus haut, l'équilibre budgétaire a pu être atteint grâce aux recours substantiels aux fonds et provisions. La fortune cantonale a ainsi fondu de 217 millions depuis les comptes 2023 pour atteindre aujourd'hui 590 millions. Il est ainsi judicieux de ne plus parler du fameux milliard de fortune du canton mais plutôt du demi-milliard de fortune du canton.

Au bilan comptable, nous trouvons les principaux fonds affectés, fonds de réserve et autres provisions, qui exigent une remarque particulière. La provision pour l'assainissement du HFR s'élève à 90 millions, en augmentation de 25 millions. L'Inspection des finances demandait en réalité le provisionnement d'un montant plus important pour avoir une image comptable plus proche de la réalité. La CFG se réjouit malgré tout de la baisse des frais pour les hospitalisations hors canton, cela montre peut-être une augmentation de la confiance de la population envers son hôpital.

Une provision pour heures supplémentaires demandée par l'Inspection des finances a été alimentée à hauteur de 28,1 millions malgré la résistance historique du Conseil d'Etat à l'époque, les heures étant en grande partie compensées. En 2024 les heures supplémentaires ont doublé, ce qui rendait pertinent la création d'un fonds. Cela questionne malgré tout sur la gestion des heures de travail et la santé du personnel. Pour rappel, l'estimation des coûts des heures supplémentaires non compensées et les vacances non prises s'élève au 31 décembre 2024 à 35 millions. La CFG s'engage à suivre l'évolution du solde.

La provision pour le surcoût de la construction de la BCU se monte à 26 millions. Le club culture a pu constater l'avancement des travaux le 24 février de cette année. Au-delà du gigantisme du chantier, nous avons pu constater une approche

architecturale pragmatique, attractive, respectueuse de l'histoire et de la matérialité, prête à recevoir plus de 300'000 livres et offrant 900 places de travail – une opportunité pour Fribourg, à la hauteur de ses ambitions.

La provision «risques sur le bénéfice de la BNS» s'élevait à 153,5 millions en 2022, 93,5 millions en 2023 pour atterrir à 73,5 millions en 2024. Depuis deux ans, nous pouvons constater que les finances de l'Etat sont corrigées grâce, notamment, à cette provision, qui pourrait porter plus justement le nom de fonds de lissage, ce qui me paraît plus proche de la réalité. Par contre, nous pouvons saluer la précaution du Conseil d'Etat de ne pas avoir inscrit cette manne dans les revenus budgétaires car bien trop volatile.

La provision de réserves pour les risques liés à la péréquation financière des ressources s'élève à 25 millions. À la différence de la provision BNS, cette provision permet d'atténuer l'onde de choc prévue par la diminution des revenus liés à la péréquation intercantonale et devrait être affectée peu à peu vers 2030. Les montants de la péréquation financière fédérale restent néanmoins stables malgré une annonce de baisse, cela varie de quelques millions chaque année. La grosse baisse attendue en 2031 engendrera une perte annuelle de 60 à 100 millions.

Au niveau des investissements, 2024 sera marqué par un volume d'investissements presque sans précédent, puisqu'il s'agit du deuxième plus gros montant d'investissements de l'histoire du canton. Si l'on fait abstraction des acquisitions, il s'agit même du volume d'investissements le plus important de ces 10-15 dernières années. Tout porte à croire, au vu des finances de l'Etat, que les investissements vont prochainement se tasser quelque peu. Cependant les charges d'amortissement sont en retrait, parce que le rythme des investissements est néanmoins plus lent que prévu. Les prélèvements sur le fonds d'infrastructures et le fonds de l'énergie sont également moins importants que prévu au budget. Le volume des affaires du HFR et du RFSM sont plus importants que prévu, ce qui péjore les comptes de l'Etat. La participation du canton aux prestations LAMal fournies par le HFR augmente également en proportion à l'activité hospitalière. Nous pouvons néanmoins nous réjouir, comme je l'ai dit avant, avec une diminution notable des hospitalisations hors canton de 6 millions.

La contribution des autres cantons pour l'exploitation de l'Université a diminué avec l'entrée en vigueur de la révision de l'accord intercantonal universitaire. La canton compense entièrement le manque à gagner. La première tranche de 20 millions pour la recapitalisation de TPF Holding SA a été inscrite dans les comptes. Les charges en personnel représentent 35,1% des charges de fonctionnement avec 1,520 milliard de francs, en augmentation de 58,6 millions. La masse salariale représente 100,4% de la fiscalité cantonale. Ce sont donc 226,4 EPT supplémentaires qui ont été constatés par rapport aux comptes 2023, dont 129,6 pour l'éducation et 95,2 pour l'administration. Bien que l'écart de compte à compte reste conséquent, il reste relativement contenu par rapport au budget 2024, à savoir 23,59 EPT supplémentaires.

Si une partie des membres de la CFG s'inquiète de la croissance des EPT, l'autre partie y voit, avec fatalisme, le reflet de l'augmentation démographique. Les 2/3 des nouveaux postes se trouvent dans l'enseignement. Rappelons que, selon la CDIP, Fribourg est l'un des cantons où le nombre d'élèves par classe est le plus élevé et selon l'OFS, Fribourg est le canton avec l'une des plus fortes progressions démographiques. La marge de manœuvre pour atténuer cette augmentation semble ainsi limitée.

Le pouvoir judiciaire s'offre la faculté d'engager du personnel supplémentaire dépassant le budget global en matière de masse salariale. En appliquant strictement la loi sur les finances de l'Etat, aucune unité administrative ne devrait échapper à la règle. Néanmoins, il faut relever que le pouvoir judiciaire est en surchauffe et à la limite du déni de justice. L'obligation récente du gel des engagements de stagiaires par les autorités judiciaires promulguée par le Conseil d'Etat va encore péjorer la situation. Les subventions cantonales ont augmenté de 48 millions, représentant 43,2% des charges de fonctionnement avec 1 milliard 877 millions. Les raisons principales de cette progression sont l'assurance maladie, +22 millions, les institutions spécialisées, +18,2 millions, l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés, qui est compensée au niveau des revenus, les prestations du HFR, +10,7 millions, les prestations complémentaires AVS/AI, +5,4 millions, et les prestations du RFSM, +15,3 millions.

Je me permets ici de présenter quelques points de vigilance évoqués lors de nos discussions. Les conséquences sur les finances cantonales du programme d'assainissement de la Confédération ne sont pas encore connues mais péjoreront encore un peu plus nos finances, lesquelles à leur tour péjoreront les finances communales, qui à leur tour péjoreront le contribuable et donc finalement l'économie locale. La Confédération, le canton et les communes doivent travailler en bonne intelligence pour trouver des solutions pratiques et pérennes. Les incertitudes liées à la politique du gouvernement Trump pour l'économie fribourgeoise ainsi que pour la Caisse de prévoyance ont également été évoquées. Si les idées du tribun américain plaisent à certains, tout le monde s'accorde pour dire que les sautes d'humeur économiques de la première puissance mondiale déstabilisent notre économie, fortement exportatrice.

La CFG relève de nombreux défis futurs, à savoir l'augmentation démographique, les besoins en formation, l'augmentation des coûts de la santé, le vieillissement de la population, l'obsolescence des logiciels informatiques et le sous-entretien chronique du parc immobilier. Le SITel a diminué ses charges de 6,3 millions -8,07% en comparaison au budget 2024. Cette situation est notamment due à des difficultés de recrutement, des charges en baisse et des recettes en augmentation. De plus, une comptabilité analytique a été produite, ce qui nous a permis de mieux comprendre le fonctionnement du service.

Pour terminer, la provision en vue de l'assainissement financier du HFR correspond à la part de la dette cumulée qui dépasse 3% des charges annuelles d'exploitation du dernier exercice. Concrètement, la provision de 90 millions ne permet pas de couvrir l'intégralité des créances et prêts du HFR, qui s'élèvent à 438 millions avec le cautionnement. Cette situation va à l'encontre du principe de prudence sous-jacent aux normes comptables en vigueur. Une piste à explorer est la valorisation du site actuel, qui pourrait constituer un moyen de contribuer au financement. Une analyse détaillée du poids du HFR dans les finances de l'Etat est souhaitée par la DFIN.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Au nom du Conseil d'Etat, nous vous soumettons les comptes 2024 et vous demandons bien sûr de les accepter. Ils présentent un résultat équilibré avec un excédent de revenus d'un million de francs. Ce résultat positif a été rendu possible grâce à la progression de certains revenus et recettes fiscales ainsi qu'à des prélèvements sur provision. Cet excédent masque une réalité plus préoccupante: sans un recours à la fortune, le compte de résultats avant clôture a affiché un excédent de charges pour la deuxième année consécutive. Ainsi, les années qui nous attendent démontrent une ampleur toute autre quant au déséquilibre financier auquel nous sommes confrontés. Qui plus est, le programme d'allégement du budget de la Confédération va inévitablement impacter les cantons, respectivement leurs finances. Cela confirme le changement de paradigme identifié lors de l'exercice précédent et par conséquent la nécessité d'un programme d'assainissement des finances de l'Etat présenté à la fin du mois dernier, actuellement en consultation.

Geschätzte Grossrättinnen und Grossräte, die Staatsrechnung 2024 ist zwar entsprechend dem Voranschlag ausgeglichen, aber es ist weiterhin Vorsicht geboten, denn mit einem weiteren strukturellen Defizit in Folge bestätigt sich das Ende eines positiven Konjunkturzyklus und der Beginn eines neuen, anspruchsvollen Kapitels. Aufgrund der düsteren Finanzprognosen müssen dann auch Sanierungsmaßnahmen ergriffen werden.

Dans les comptes 2024, les revenus sont supérieurs au budget et s'élèvent à 4,4 milliards. Cette évolution s'explique par une progression des recettes fiscales – notamment de l'impôt sur les bénéfices des personnes morales, nous sommes en très bonne conjoncture sous cet angle – et par des revenus dynamiques avec notamment une amélioration des contributions d'entreprises publiques et la hausse des recettes issues de la taxe sociale. Je précise encore que, pour la deuxième année consécutive, une partie de la provision BNS a été utilisée de manière ciblée pour équilibrer les comptes. Les charges de fonctionnement ont dépassé le budget de 2,4%, principalement en raison de coûts supplémentaires dans les domaines hospitaliers et de l'asile. À relever aussi que la provision pour l'assainissement du HFR, M. le Rapporteur l'a plus qu'évoqué, a été relevée de 25 millions de francs. Quant aux charges de personnel, elles ont été contenues, même si elles restent supérieures au budget et continuent d'augmenter. Dans le détail, sur un total de 226 nouveaux EPT, 2/3 environ des postes concernent l'enseignement.

Mit fast 224 Millionen Franken ist das Investitionsvolumen so hoch wie nie zuvor in den letzten Jahren. Das zeigt, wie sehr sich der Staatsrat für den Infrastrukturausbau einsetzt. Allerdings sinkt dadurch der Selbstfinanzierungsgrad auf 66,8 Prozent und liegt damit deutlich unter dem Zielwert von 80 Prozent für eine gesunde Finanzpolitik.

Les comptes 2024 montrent que notre économie reste dynamique et que notre système fiscal est performant. Il confirme également que les dépenses évoluent plus rapidement que les recettes et que la marge de manœuvre se rétrécit, conduisant à des perspectives inquiétantes, d'où la nécessité d'agir avant qu'il ne soit trop tard. Pour les finances comme pour tout autre domaine d'intervention de l'Etat, il est du devoir du Conseil d'Etat d'anticiper les problèmes et d'apporter des solutions dès lors que les écueils sont identifiés.

Je souhaiterais remercier la Commission de finances et de gestion, son président, M. le Rapporteur général ainsi que tous les rapporteurs pour la collaboration, le travail en commun, la pertinence des questions et aussi le souci de porter l'évolution et le développement, financier en particulier, de notre canton. Nous nous appuyons sur la CFG, nous l'en remercions. J'invite le Grand Conseil à entrer en matière.

Michel Pascale (PS/SP, SC). Je comptais intervenir au point 4, mais une accélération de l'ordre du jour au moment de la distribution des bulletins pour la première élection m'a fait tiquer un tout petit peu. J'aimerais juste très brièvement réagir sur des points de l'avancement des travaux. Je déclare mes liens d'intérêt; je suis membre de la commission cantonale pour la famille et l'égalité et je dirige espacefemmes.

À prenant connaissance de l'avancement des travaux, en particulier concernant l'axe stratégique central «cohésion sociale», on ne peut que penser au féminicide d'Epagny du 10 avril dernier. Le Conseil d'Etat annonce au point 2.1.4 des mesures pour aider les victimes de violences. L'écart entre l'intention et la réalisation est abyssal. Les failles du système sont importantes, non pas parce qu'on ne sait pas comment agir – études, modèles, exemples existent à foison – mais parce que les moyens suffisants sont refusés. Quand je lis "dans le contexte compliqué des finances cantonales, il n'a pas été possible de transmettre au Conseil d'Etat le rapport de faisabilité pour la mise en place de l'unité de médecine des violences", je suis atterrée. Le concept de lutte contre la violence au sein du couple et les impacts sur la famille, de 2018, posent la création de cette unité comme prioritaire et urgente, alors qu'en 2025 on ne parle même pas de réalisation mais d'étude de faisabilité qu'on ne saurait rendre. Des femmes meurent de cette attente et rien n'interrompt le cycle de la violence intergénérationnelle.

Je pose donc ces questions à ce stade:

- > Quand le Conseil d'Etat prévoit-il de mettre en place l'unité de médecine des violences, annoncée comme urgente en 2018?
- > Quelles ont été en 2024 les actions concrètes pour assurer une coordination efficace entre les structures de prise en charge des victimes, de protection de la jeunesse, de justice, d'accompagnement et de traitement des auteurs et autrices de violence?

Riedo Bruno (*UDC/SVP, SE*). Meine Interessensbindung: Mitglied der Geschäftsprüfungs- und Finanzkommission. Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Diese hat die Jahresrechnung 2024 mit Interesse zur Kenntnis genommen.

Die Staatsrechnung 2024 schliesst mit einem leichten Ertragsüberschuss ab. Dies jedoch nur Dank höheren Erträgen aus den Fiskal- und Finanzeinnahmen und aufgrund zweier Entnahmen aus Rückstellungspositionen von insgesamt CHF 39,5 Mio.

Ohne diese beiden Entnahmen aus dem SNB-Fonds und dem COVID-Fonds wäre das Rechnungsjahr 2024 mit einem hohen Verlust, also negativ abgeschlossen worden.

Erfreulich ist die Verbesserung auf der Ertragsseite, welche auch ohne eine Steuererhöhung erreicht werden konnte.

Nicht erfreulich sieht die Entwicklung auf der Kostenseite aus. Die Gesamtkosten im Jahr 2024 von 4,340 Milliarden CHF liegen um 103,4 Mio. CHF höher als budgetiert. Sowohl beim Personalaufwand wie auch beim Sach- und übrigen Betriebsaufwand wurden die Budgetwerte 2024 nicht eingehalten, d.h. überschritten. Der Personalaufwand steigt dabei seit Jahren stetig an und hat im 2024 die Schwelle von 1,5 Milliarden CHF überschritten.

Die erneute Einlage in die Rückstellungsposition zur Sanierung der HFR-Bilanz von 25 Mio. CHF und die vorgenommene Aufstockung der Deckungsreserve für vom Staatspersonal geleistete Überstunden (potenzielle Kosten) um 7 Mio. CHF haben die Aufwandseite der Erfolgsrechnung zusätzlich belastet.

All diese Faktoren führten zum vorliegenden Jahresergebnis 2024, welches einen Ertragsüberschuss von CHF 979'090.16 ausweist.

Die Investitionsrechnung 2024 zeigt gegenüber dem Budget tiefere Investitionsausgaben von CHF 253,8 Mio., liegt jedoch weiterhin höher als in den Jahren bis 2021. Dies weil dringend fällige Investitionen nachgeholt werden müssen. Die grundsätzliche Marschrichtung bezüglich Investitions-Planung wird von der Fraktion der SVP unterstützt, eine Hinterfragung von Einzel-Projekten, oder Teil-Reduzierung in Grossprojekten, wird jedoch weiterhin durch uns vom Staatsrat gefordert.

Fazit/Ausblick: Wenn der Kanton seine Ausgaben nicht mehr decken kann und die Jahresabschlüsse nur noch mittels Zuweisungen von Rückstellungs-Positionen ausgeglichen gestaltet werden können und eine stetige Erhöhung der Kosten auf der Aufwandseite stattfindet, müssen auf dieser Seite der Erfolgsrechnung Anpassungen vorgenommen werden. Der anvisierte Sanierungsplan der Staats-Finanzen zeigt in eine solche Richtung und kann im laufenden Vernehmlassungsprozess nun noch verstärkt werden.

Der Staatsrat muss den Schwerpunkt auf die Kostenkontrolle legen und den Willen zeigen, auf einzelne zukünftige Ausgaben zu verzichten.

Dabei muss auf jeden Fall verhindert werden, dass das Wachstum der Lohnsumme weiterhin im bisherigen Tempo ansteigt.

Unsere Fraktion wird darauf achten, dass der Kanton keine Steuer- oder Abgabenerhöhungen vornimmt, um damit ein zukünftiges Defizit auszugleichen. Dies ist gegenüber unseren Steuerzahlerinnen und Steuerzahler nicht zu verantworten.

Mit diesen Einschätzungen erklärt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei Eintreten und dankt dem Staatsrat und allen Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter für Ihre geleisteten Arbeiten im Jahr 2024.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêt: je suis membre de la CFG, je suis l'un des intervenants du parti socialiste. Pour être très clair: nous entrons en matière sur ces comptes.

Un premier point, avant l'essentiel de mon intervention, concerne la référence au prélèvement sur les fonds de la BNS. Je rappelle quand même que ce fonds est prévu pour être lissé de manière que, quand il n'y a pas de versement de la BNS, le fonds puisse servir à équilibrer ou à financer les choses. Ce n'est pas l'essentiel de mon intervention, l'essentiel de mon intervention est lié aux défis, le conseiller d'Etat l'a relevé en parlant de difficultés pour le futur.

Pour moi, l'examen de ces comptes nous montre aussi que nous avons des obligations et des attentes de la population. Il convient ici pour moi de les rappeler. La population fribourgeoise paie des impôts, est prête certainement à en payer ce qui est nécessaire, toutefois, elle s'attend à ce qu'on fasse face à nos défis et ceux-ci sont nombreux. On a tous les problèmes de santé qui sont liés au vieillissement de la population, qui sont liés aux attentes d'un service de proximité dans tous les

districts du canton, qui sont liés au développement ou à la construction du HFR, déjà simplement à la couverture de son déficit et des obligations qu'on a à ce titre-là.

On a également des défis en termes de formation. La formation, qu'elle soit primaire, qu'elle soit secondaire, qu'elle soit de l'apprentissage, qu'elle soit universitaire ou des écoles spécialisées, est essentielle. La formation continue, encore plus. C'est un investissement indispensable pour une économie dynamique et une économie qui fonctionne, c'est-à-dire pour que les salariés puissent trouver leur place et produire ce qui est nécessaire à l'ensemble de la population.

On a également des défis en matière d'immobilier et d'immeubles. Aujourd'hui, on le voit dans les comptes, à peu près la moitié de l'argent nécessaire à la couverture de la valeur ECAB est dépensée. On sait qu'on a énormément d'investissements de rattrapage. On a le même problème en matière d'informatique. Une partie de notre parc informatique est obsolète. On doit faire avec, je ne suis pas pour qu'on ait systématiquement le dernier logiciel à disposition, non, on doit travailler sur la durée, mais aujourd'hui il y a un énorme rattrapage à faire.

Ces comptes maintiennent, à notre sens, ce qui est le strict nécessaire de prestations à la population alors que nous avons des défis, c'est le moment d'être ambitieux, d'avoir du courage et de voir ces défis comme un investissement pour l'avenir et un investissement sur l'ensemble de la population mais aussi pour une contribution fiscale améliorée. Pour nous, cet investissement doit être fait et si on ne le fait pas, on contribuera à un esprit de récession dans ce canton. Nous avons comme canton, comme état, une responsabilité vis-à-vis de la population que nous devrons assumer.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je parle ici au nom du groupe Le Centre. Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit mais me concentrer sur trois points: le personnel, la discipline du Conseil d'Etat et le HFR.

Le rapport montre une gestion budgétaire globalement maîtrisée, mais ses résultats prouvent clairement notre vulnérabilité. Si nous ne sombrons pas encore, c'est uniquement grâce à des revenus exceptionnels de 103,5 millions supérieurs au budget et cela ne tient qu'à un fil. Le taux d'autofinancement tombe à 66,8%, il est le plus bas depuis 1999. La hausse des frais de personnel, +4%, et du nombre d'EPT sont simplement ahurissants. Certains chiffres interpellent également. Les budgets sont fixés par le Conseil d'Etat et les directions ont l'obligation de s'y conformer. Certes, des dépassements structurels peuvent subvenir indépendamment de votre volonté, mais d'autres relèvent clairement d'un manque de discipline budgétaire. Je n'ai pas analysé chaque dépense, mais je vous donne un exemple parmi d'autres, les coûts des conférences, une dépense que vous pouvez largement contrôler. Par exemple, à la DEEF, la part affectée aux frais des conférences s'élève à 769 518 frs en 2024 contre un budget prévu de 365 000 frs. En 2023 le coût était de 700 295 frs pour un budget de 367 000 frs, ce qui veut dire que le Conseil d'Etat avait donc imposé une réduction mais que la direction en fait à sa guise. Ce type de comportement doit être sous contrôle en période de contrainte financière dans chaque direction. Chaque direction doit faire preuve de rigueur. Nous espérons que ce type d'écart ne se reproduira pas dans les chiffres de l'année prochaine.

Autre sujet de préoccupation majeure: le HFR. Ses déficits chroniques sont une source constante d'inquiétude. Il est urgent de rétablir une situation financière saine. Là aussi, la discipline fait défaut tant dans la gestion des effectifs administratifs que dans les investissements. Et, surtout, la réserve actuelle, estimée à 90 millions, est jugée largement insuffisante par les experts, qui estiment qu'elle devrait atteindre 400 millions, soit l'équivalent d'un demi nouvel hôpital. Avant d'assainir, il faut consolider.

Avec ces différentes remarques, le groupe Le Centre remercie le Conseil d'Etat et les employés pour leur travail mais reste inquiet et entrera en matière.

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*). Mon lien d'intérêt: je suis membre de la Commission de finances et de gestion. Je parle au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, qui a pris connaissance des comptes 2024.

Ces comptes affichent un résultat formellement équilibré avec un léger excédent de près d'un million de francs. Mais cet équilibre est technique, il repose sur des opérations de clôture, notamment l'utilisation de provisions, et non sur un véritable équilibre structurel entre les revenus et les charges. Le Conseil d'Etat le dit clairement, les revenus ordinaires ne suffisent plus à couvrir les charges ordinaires. Cette situation, en période encore favorable, doit nous alerter. Elle signale une fragilité structurelle croissante des finances cantonales. Ce déséquilibre est aggravé par une forte dépendance envers des facteurs extérieurs : les mécanismes de péréquation, les versements ou non de la Banque nationale ou encore la volatilité des impôts anticipés. Cette imprévisibilité croissante rend la gestion à moyen terme incertaine et vulnérable. Notre système fiscal lui-même présente une structure particulière, près de 80% des recettes fiscales reposent sur les personnes physiques. Cette dépendance envers cette catégorie de contribuables pose la question de la justice et de la résilience de notre modèle. Et il faut clairement le dire, la fiscalité ne doit être ni un tabou ni une solution magique. Elle est un levier de politique publique. Dans le contexte actuel, de nouvelles baisses fiscales ou des exonérations supplémentaires, comme cela a été le cas depuis le début de la législature, ne sont plus acceptables. La remontée du taux cantonal à 100 points, si elle permet de stabiliser durablement les finances, doit être envisagée sereinement. Plus encore, un modèle permettant une contribution plus élevée des personnes les plus aisées est à considérer. Ce débat mérite d'être ouvert.

Nous voulons rappeler une chose fondamentale. Les finances publiques et leur absolue stabilité ne sont pas un objectif en soi. Elles sont un outil au service de la population, de la formation, de la santé, de la cohésion sociale, de la transition écologique et de la vie en commun. Un programme d'assainissement ne peut pas être mené au détriment des prestations essentielles. Il doit être structurel, ciblé et réfléchi. Nous refusons toute logique d'austérité aveugle qui compromettrait les investissements dans l'éducation, le climat ou la santé. On a beaucoup parlé de l'augmentation du personnel de l'Etat, mais il faut regarder les chiffres en face. Le canton grandit, les besoins augmentent. Plus d'élèves, plus de bénéficiaires d'aide, plus de complexité, cela nécessite des effectifs. Cette évolution est logique et nécessaire. Et rappelons-le, la Suisse ne croule pas sous les fonctionnaires. Fribourg non plus, comme le montrent les comparaisons internationales. La question pertinente n'est pas celle de leur nombre, mais celle de leur rôle. Permettre à l'Etat de remplir ses missions, couper dans les postes, c'est réduire la capacité d'action de l'Etat. Le taux d'autofinancement sous les 67% montre que nous finançons nos investissements en ponctionnant la fortune. La fortune nette a été divisée par deux en six ans. Cette trajectoire n'est pas soutenable. De plus, les risques hors bilan, notamment autour du HFR, sont bien réels. Ils doivent être assumés avec responsabilité et transparence et sans sous-estimer les conséquences sociales. Les comptes 2024 illustrent une situation structurellement déséquilibrée, masquée par un équilibre formel.

Nous appelons à un véritable débat politique sur la fiscalité, sur nos priorités, sur le rôle de l'Etat et sur la durabilité de nos finances. Il faut sortir des automatismes comptables et de certains corsets conservateurs de finances publiques et avoir le courage de penser à long terme. Sur ces considérations, le groupe VEA entre en matière et soutiendra le décret.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je m'exprime au nom du groupe PLR/PVL.

Les temps sont durs. Comme l'année passée, avant les opérations de clôture, les comptes présentent un déficit, cette année de 3,7 millions. Ils ont dû donc être équilibrés par des prélèvements sur provisions. Le Conseil d'Etat le souligne, les revenus courants n'arrivent pas à couvrir les charges courantes, ce qui est d'autant plus étonnant que les revenus ont été supérieurs de 103,5 millions par rapport au budget. Les impôts rapportent plus que ce qui a été prévu au budget, soit une hausse de 37,4 millions, idem pour les revenus d'entreprises publiques. On le voit, le non-versement de la BNS nous met dans une situation délicate et vu la situation internationale, on peut craindre que la situation financière de la BNS sera la même pour 2025.

La prochaine fois je m'exprimerai à côté du Conseil d'Etat, peut-être que je serai mieux écoutée, merci beaucoup. [Rires.] Je demande à mon groupe le silence lorsque quelqu'un parle!

Le canton devra à nouveau puiser dans ses réserves. Les charges augmentent plus rapidement que les revenus, les hôpitaux grèvent très lourdement les charges. Le canton vit grâce à la péréquation fédérale, qui rapporte 619,2 millions. Qu'allons-nous devenir quand cette péréquation diminuera très fortement dès 2031 ? Quant aux investissements, ils dépassent les 200 millions. Malgré ce montant record, bien des projets indispensables sont en retard. L'effort devra donc continuer, mais le taux d'autofinancement continue à descendre et atteint 66,8% alors qu'il en faudrait 80. Il faut le souligner, la fortune de l'Etat a diminué de moitié ces dernières années, une grande part ayant servi à la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat.

En conclusion, le déficit est structurel et des mesures de redressement s'imposent. Dans cette situation, un plan d'assainissement est indispensable. Pour redresser la situation, il n'y a pas de recette miracle, l'Etat doit revoir son fonctionnement, cibler ses tâches et contenir l'évolution des postes de travail, qui ne cessent d'augmenter, qui ne respectent pas les budgets. La hausse des impôts serait la pire réponse à cette situation, car elle ne ferait que soutenir l'hémorragie.

Levrat Marie (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a examiné les comptes avec une attention toute particulière en raison du PAFE, qui va nous occuper durant cet automne et qui a été présenté par le Conseil d'Etat il y a quelques semaines.

Durant les derniers mois, on a encore entendu dire M^{me} de Weck, qui n'est plus là, que les temps étaient durs, que tout ne va pas bien dans le canton, et puis dans les comptes, on peut également le voir. Oui, c'est vrai. Mais le problème principal du canton de Fribourg, c'est qu'on ne répond pas, ou du moins pas entièrement, aux défis sociétaux qui nous sont posés. En guise de réponse, le Conseil d'Etat, au lieu d'augmenter le personnel de santé, il propose de le couper, notamment dans les EMS. Au lieu de soutenir les aînés et les jeunes, il propose de leur faire payer les économies qui sont à venir. Au lieu d'améliorer la formation, il propose de la mettre sous pression. Mais le vrai problème du canton de Fribourg, c'est sa fiscalité. Et là-dessus, on va tous être d'accord. Un franc sur trois qui est dépensé par le canton de Fribourg provient des impôts. Un franc sur trois, c'est un tiers des dépenses. C'est le taux le plus bas de Suisse romande. Et à droite, au Conseil d'Etat, tout le monde fait le même constat. Mais malgré ça, de manière presque schizophrène, on a encore fait cette dernière année des baisses fiscales et les années précédentes également, notamment les droits de mutation et d'autres baisses fiscales, qui ont impacté les comptes 2025 et ceux d'avant.

Pis encore, pour aller plus loin dans l'irresponsabilité, le Conseil d'Etat annonce des économies massives pour préserver ce taux d'impôt de 1996. Alors non, tout ne va pas bien dans le canton de Fribourg. Mais ce qui est bien, c'est qu'en fait, on a les moyens fiscaux d'aller bien. Aller bien, c'est quoi ? Aller mieux, c'est quoi ? C'est investir. C'est investir dans la

santé. C'est investir dans la politique de logement. C'est investir dans le social. À Fribourg, on doit revoir nos priorités, parce qu'actuellement, ce sont les personnes qui sont les plus précarisées, la classe moyenne, qui vont payer les économies. Et lorsqu'on voit le Conseil d'Etat refuser d'augmenter les rentrées fiscales, refuser de revenir à un coefficient d'impôt qui était celui du canton de Fribourg il y a quelques années, c'est du mépris vis-à-vis de la population. Alors, le canton de Fribourg, je le prie de jouer son rôle d'État, pas de société qui cherche à maximiser les profits, pas de banque. Il faut investir pour les Fribourgeoises et les Fribourgeois avec des rentrées fiscales qui vont avec.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie toutes les personnes pour leurs interventions. Madame la Députée Pascal Michel, vous renvoyez en fait à un objet qui a été traité avant. Alors Madame la Présidente pourrait passer la parole à mon collègue maintenant, sinon il pourra s'exprimer au moment où on traitera sa Direction.

Je me permets de relever un ou deux éléments de ce qui a été dit. M. le Député Jacquier a très justement rappelé le rôle de lissage de notre fonds BNS. On a deux rubriques, une qui est la distribution du bénéfice de la Banque nationale et une deuxième rubrique qui est le prélèvement sur le fonds de la Banque nationale. Il y a des cantons qui n'ont que la première rubrique, qui est directement injectée dans leur budget, respectivement dans leurs comptes. Nous, on a cette étape intermédiaire précisément pour lisser, ça veut dire pour, à l'horizon d'une législature, assurer qu'on puisse financer ou payer nos prestations publiques avec des montants sûrs en quelque sorte, et c'est la raison d'être de ce lissage. Je précise que, dans le plan financier qu'on vous a présenté, il y a 50 millions par année de la BNS alors qu'on ne les a pas encore. J'espère que M^{me} de Weck n'a pas totalement raison et puis qu'on recevra quand même quelque chose cette année ou l'année prochaine, de manière qu'on puisse atteindre au moins le plan financier. Mais c'est vrai que ce n'est pas encore acquis.

Dans le domaine de l'immobilier, on a beaucoup de retard, comme dans celui de l'informatique. On doit se mettre à jour. J'aimerais quand même relever qu'en termes d'investissement, le canton, le Conseil d'État, que ce soit en termes de budget, que ce soit en termes de plan financier, vous avez pu le voir, nous avons toujours maintenu un niveau très élevé, vous pouvez le constater dans les comptes, avec des montants qui étaient inégalés en termes d'investissement, c'est bien parce qu'on ne veut pas lâcher cela. En matière informatique, on a également un projet de mise à jour important pour ce point.

M. le Député Clément dit que l'augmentation des EPT est ahurissante. Évidemment, si on compare 2023 à 2024, il y a 200 EPT de plus, mais si on compare le budget 2024 et les comptes 2024, il y a 23 EPT de plus, 24 EPT. Pour moi, ce n'est pas ahurissant sur un total de 9398 EPT. C'est une augmentation, oui. La CFG a eu l'occasion d'en parler, mais entre-deux, nous sommes venus avec un budget au Grand Conseil, qui a été approuvé par le Grand Conseil, aussi parce qu'il s'agit de suivre notre évolution démographique en la matière.

Les coûts de conférences, j'en ai pris note. Evidemment qu'il y a une part qui nous échappe complètement. Certaines conférences, c'est des frais imposés, soit c'est des frais distribués entre tous les cantons pour lesquels on n'a pas la possibilité ou peu de possibilité d'agir. Mais je crois que mon collègue de la DSJS aura l'occasion lorsqu'on abordera sa Direction de répondre plus précisément sur ce point.

Enfin, pour ce qui concerne le HFR, oui, dans les comptes, vous voyez qu'on a fait cette provision de 90 millions, ce qui couvre l'obligation légale dans la loi sur le financement des hôpitaux, qui demande que l'hôpital prenne des mesures si on dépasse 3% des montants de la dette, donc des montants au bilan, approximativement 75 millions actuellement. Donc on a augmenté la provision pour couvrir cela. Ensuite, il y a 214 millions de solde du compte courant, un engagement qui est direct de l'hôpital, plus un prêt qu'avait fait le canton lors de la reprise des hôpitaux il y a plus de 10 ans, de 50 millions. Donc formellement, il y a les 90 millions cités en réserve, un engagement direct de 264 millions auquel on ajoute encore un prêt de 70 millions pour le nouvel hôpital et une garantie de cautionnement de 105 millions, le tout faisant plus de 440 millions et quelques. M. le Rapporteur a indiqué dans son intervention qu'il y avait une demande de l'Inspection des finances de faire une meilleure réserve que les 90 millions, celle-ci portait entre les 90 millions et l'engagement direct à 264 millions. C'est là la différence. On a estimé, comme M. le Rapporteur l'a évoqué, qu'au niveau de notre compte, on faisait un effort, mais on ne pouvait pas aller à une couverture totale des engagements déjà pris en la matière. On aura l'occasion, bien sûr, d'y revenir.

Voilà pour ce qui est des informations que je voulais reprendre. J'ai bien pris note également des remarques et de l'intervention de M^{me} la Députée Marie Levrat. Et j'aimerais simplement dire de manière générale que le canton se soucie de la population, se soucie de tous ses défis ou les relève. On a évidemment des contraintes qui ne nous permettent peut-être pas de faire comme certains le souhaiteraient, mais on est extrêmement attentifs à cela. Le canton et le Conseil d'Etat, dans les propositions qu'il fera et qu'il fait déjà, a aussi la part qu'il faut pour qu'on puisse maintenir des prestations publiques de qualité comme nous le faisons. Mais cela est aussi ouvrir le débat sur un projet qui viendra cette année - bien entendu, je n'aimerais pas l'ouvrir maintenant.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je voulais juste apporter un élément qui est important vu que j'ai été directement interpellé par M^{me} la Députée Pascale Michel concernant les victimes de violences domestiques.

C'est vrai que le Conseil d'Etat n'a pas attendu le drame d'Epagny pour agir en la matière, donc il y a un concept de violences domestiques qui vient d'être validé, qui est vraiment tout chaud sur la table du Conseil d'Etat, avec des mesures prioritaires et ces mesures-là seront présentées pas plus tard que le lundi 26 mai, donc lundi prochain à 08.30 h en conférence de presse. Je ne vais pas dévoiler ces mesures-là, je peux simplement vous dire qu'il y a 5 mesures prioritaires qui sont mentionnées, dont l'unité de médecine des violences, qui sera l'une des mesures principales. On ne va pas dévoiler les mesures aujourd'hui, sinon on n'aura personne en conférence de presse. J'ai envie de voir les journalistes la semaine prochaine. On l'a dit, le canton se soucie de cette problématique-là, c'est quelque chose qui fait sens, vu les problématiques qui sont sous-jacentes et qui sont en nette progression dans notre canton, voire notre pays.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail.

Comptes de l'Etat 2024-DFIN-20 Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Rapporteur-e:	Jaquier Armand (PS/SP, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	01.04.2025 (BGC mai 2025, p. 1901)
Préavis de la commission:	05.05.2025 (BGC mai 2025, p. 1975)
Remarque:	Les comptes détaillés sont publiés sous la forme d'un fascicule séparé.

Examen de détail

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Nous avons été, le mardi 2 avril dernier, avec mon collègue Laurent Dietrich, à la DIAF pour discuter les comptes 2024. Nous remercions Monsieur le Conseiller d'Etat Didier Castella et son secrétaire général Peter Maeder pour leur accueil, leurs réponses à nos questions, la note transmise auparavant ainsi que les informations transmises après notre séance. Ceci a facilité notre travail.

Nous n'avons pas de remarques particulières concernant l'entrée en matière. Toutefois nous relevons que le nombre d'EPT de la direction est de 1.11 supérieur au budget pour 462.22 EPT aux comptes. Le nombre d'apprentis est de 47 alors que le budget en prévoyait 71.

Compte total de la direction

L'excédent de charges des comptes de fonctionnement de la DIAF s'élève à CHF 98'808'608.-, soit un montant de CHF 1 million supérieur au budget 2024. Bien que les charges soient inférieures d'environ CHF 500'000.- par rapport au budget, les revenus totalisent CHF 1.5 million de moins que ce qui était prévu au budget.

Le compte des investissements s'élève à CHF 28'136'067.- et se situe environ CHF 4.5 millions en dessous du budget 2024 mais atteint le niveau de l'année précédente. La différence provient essentiellement du compte des investissements de Grangeneuve.

Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil

L'excédent de charges est inférieur au budget à hauteur d'environ CHF 260'000.-.

Cela s'explique par une bonne maîtrise générale des dépenses et par des frais de personnel légèrement inférieurs au budget, qui représentent env. 60% des charges du service.

Préfectures

Les préfectures de la Broye, de la Glâne et de la Veveyse respectent bien les budgets au niveau des charges et des recettes. La Gruyère enregistre un dépassement des charges exceptionnel qui est lié au déménagement de la préfecture. La préfecture doit quitter le château et s'installera dans un immeuble à la gare de Bulle. Ces surfaces doivent être aménagées pour un coût de CHF 700'000.-. CHF 144'000.- ont été dépensés en 2024 et compensés via un crédit supplémentaire et CHF 550'000.- sont provisionnés pour les travaux en 2025. La préfecture de la Sarine constate un écart considérable sur les revenus avec environ CHF 470'000.- en moins provenant des amendes et des émoluments. La préfecture du Lac a triplé les recettes des amendes, mais reste CHF 130'000.- en dessous de son budget optimiste. En Singine, en revanche, les recettes des amendes ont diminué d'un tiers. A la position 4260.004 (Récupération de traitements), il est à noter que seule la préfecture de la Broye n'a aucun montant à ce poste. La Direction nous indique que la situation n'est pas satisfaisante de son point de vue.

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

Les charges et les revenus se situent légèrement en dessous du budget. L'excédent de charges totalise CHF 10'132'883.-, ce qui correspond à un très léger dépassement de CHF 7000.- Les variations entre budget et comptes sont, comme d'habitude, expliquées dans les justificatifs de manière très détaillée. Les émoluments ont légèrement diminué, soit d'environ CHF 150'000.- par rapport à 2023, et totalisent CHF 5'786'831.-. A relever que le service a acheté deux appareils pour le laboratoire pour un montant de CHF 558'571.- via le compte des investissements, achats qui se faisaient auparavant via les comptes de fonctionnements. Au compte 3000.200 (Commissions), l'indemnisation des membres de la commission pour l'expérimentation animale a augmenté en raison du nombre croissant de demandes d'autorisation et des dossiers devenus plus longs et complexes à traiter. La collaboration entre les membres de la commission et les chercheurs, notamment sur les aspects scientifiques, s'est accrue. Ces éléments ont engendré un dépassement.

3440 Institut agricole de l'Etat de Fribourg

L'excédent de charges totalise CHF 38'100'116.- et se situe environ 1 million au-dessus du budget. Bien que les charges soient 2 millions en dessous du budget, les revenus restent 3 millions en dessous. À l'exception des charges de personnel, les charges sont en général très bien maîtrisés. Un dépassement au niveau des traitements du personnel de CHF 558'000.- a été compensé partiellement par des recettes supplémentaires et partiellement par un crédit supplémentaire.

À relever que les paiements directs sont restés stables par rapport à l'année 2023 pour atteindre CHF 192 millions, y compris les subventions pour la culture des champs. Un tableau statistique indiquant le nombre de bénéficiaires par fourchette de paiements directs en milliers de francs, de 2013 à 2023, nous a été remis. À noter, durant la période, une baisse de 482 unité du nombre d'exploitations bénéficiaires. La baisse est répartie à raison de moins 516 exploitations dans la fourchette de 25'000 CHF – 100'000 CHF, et de plus 112 exploitations dans la fourchette de 125'000 CHF – 200'000 CHF.

Pour les recettes manquantes, ce sont essentiellement les impôts sur la diminution de l'aire agricole et la taxe sur la plus-value qui n'ont pas atteint le budget avec un écart de près de 2 millions.

Entretien de matériel et de logiciels informatiques: la différence provient essentiellement d'une surestimation des coûts de maintenance du module « aides structurelles » du logiciel GELAN. Ce module a été repris du canton de Berne en 2023 et les frais d'entretien n'étaient pas encore connus.

Les dépenses compte d'investissement s'élèvent à CHF 23'615'539.- et restent environ 5 millions en dessus du budget. Alors que les subventions AF correspondent au budget, la différence provient d'une part de la rubrique 5040.000 (Construction d'immeubles) à cause du retard du projet de la Grange Neuve et d'autre part de la rubrique 5470.003 (prêts par le fonds rural). Toutefois, les prêts s'élèvent à environ 5 millions avec une augmentation de CHF 500'000.- par rapport à l'année précédente.

3445 Service des forêts et de la nature (en gestion par prestations)

L'excédent de charges du SFN totalise CHF 22'159'146.-, soit un montant d'environ 2 millions inférieur au budget. Les charges se situent CHF 700'000.- au-dessus du budget et les revenus dépassent le budget d'env. 2.7 millions. Ces recettes supplémentaires proviennent essentiellement du versement du solde des contributions fédérales de la période convention-programme 2020-2024. A relever l'achat d'un tracteur forestier pour un montant de CHF 474'559.- et son financement via le fonds des forêts domaniales. Par ailleurs, il y a certaines différences entre budget et comptes qui sont dues à la marge de manœuvre qu'offre la gestion par prestations.

3460 Vignobles de Lavaux

Le marché du vin est de plus en plus concurrentiel avec une tendance à la baisse de la consommation et une sensibilité accrue par rapport aux prix. Les ventes des vins du Vignoble de l'Etat ont subi cette évolution avec une réduction des ventes de passé 20%. Grâce à une bonne récolte et à une valorisation des cuves pleines dans la cave, le prélèvement sur le fonds des vignes pour équilibrer les comptes de fonctionnement avant amortissement ne s'élève qu'à CHF 166'850.-. L'amortissement des immeubles de CHF 532'071.- est entièrement pris en charge par la caisse générale de l'Etat via l'excédent de charges du centre de charges VILA.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie le Rapporteur pour son rapport complet. Je rappelle ici que globalement le résultat des comptes est très proche des résultats budgetés. Pas de remarque particulière. Je remercie les rapporteurs et la commission pour le travail effectué.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2024-CE-151

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Rapporteur-e: **Jaquier Armand (PS/SP, GL)**
Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Rapport/message: **11.03.2025 (BGC mai 2025, p. 1203)**
Préavis de la commission: **05.05.2025 (BGC mai 2025, p. 1443)**

Discussion

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Une fois de plus, nous relevons la facilité de lecture du rapport du Conseil d'Etat, ce qui permettra certainement à chaque député de le lire avec attention. Son contenu est très bien synthétisé, c'est pourquoi nous nous contenterons de relever quelques points. D'autre part, plusieurs tableaux et graphiques permettent de visualiser et prendre connaissance de l'important volume de travail effectué.

Cela nous permet également de remercier l'ensemble du personnel de la DIAF et de ses services pour leur engagement dans l'action publique.

Dans le domaine des institutions, l'année a été marquée par la réorganisation de la répartition des attributions au sein de la DIAF. Les thématiques en lien avec les structures institutionnelles (fusions de communes, associations...), jusque-là assumées par le Secrétariat général, ont été transmises au Service des communes.

La politique des langues, les relations Églises-Etat et les droits politiques ont été repris par le Secrétariat général en provenance du Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'Etat civil, devenu de ce fait le Service de l'état civil et des naturalisations.

La révision totale de la loi sur les communes, pilotée par le SCom, s'est poursuivie avec l'organisation d'une consultation préalable à l'été. La mise en consultation publique du projet est attendue au premier trimestre 2025 pour une transmission au Parlement à la fin de l'année.

Un projet de loi sur les langues officielles et la promotion du bilinguisme est en outre en cours de finalisation. Une consultation interne aux entités de l'Etat a été organisée à l'été et la mise en consultation publique de l'avant-projet est prévue pour le premier semestre 2025.

La DIAF a élaboré, en 2024, le rapport agricole avec les objectifs et mesures 2024-2029. Celui-ci a été adopté par le Conseil d'Etat en septembre et a également servi de réponse au postulat « Des prix équitables pour les familles paysannes ». La devise « Produire mieux, oui – produire moins, non » constitue le fil conducteur de ce rapport au sens du Conseil d'Etat.

En 2024 le SAINEC a traité 1'036 dossiers de naturalisations (673 ordinaires, 319 facilitées, 19 facilitées pour la 3^e génération, 3 libérations du droit de cité communal, 7 libérations du droit de cité fribourgeois, 4 acquisitions du droit de cité communal et 12 acquisitions du droit de cité cantonal). Quatre décrets ont été soumis au Grand Conseil et trois cérémonies de naturalisation ont été organisées.

En septembre 2024, après 33 ans à la tête du SCom, M. Gérald Mutrux a fait valoir son droit à la retraite. Le Conseil d'Etat lui a exprimé sa gratitude et a nommé Christophe Maillard pour lui succéder dès le mois d'octobre 2024.

L'année 2024 a été marquée par le retour du capricorne asiatique à Marly, dix ans après la première apparition dans la commune sarinoise de cet organisme nuisible particulièrement dangereux pour les feuillus. Le Conseil d'Etat nous a également signalé qu'un deuxième foyer a été découvert au début 2025.

Le plan national d'assainissement du piétin du mouton a débuté en octobre 2024 pour cinq ans, imposant des tests annuels à toutes les exploitations ovines entre octobre et mars.

Nous réitérons nos remerciements à Monsieur le Conseiller d'Etat Didier Castella et à son secrétaire général Peter Maeder ainsi qu'au personnel de tous les services.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Merci à toute l'administration pour le travail quotidien qui est fait, qui n'est pas souvent discuté ici, mais la charge principale, c'est le travail quotidien. Après, il y a les nouveaux projets, les projets problématiques qui arrivent au Grand Conseil, j'aimerais les remercier.

Concernant le capricorne asiatique, ça a été souligné par le rapporteur, nous avons eu de mauvaises surprises en début d'année. Je peux d'ores et déjà vous annoncer que j'arriverai avec des crédits supplémentaires, ce n'est pas notre volonté mais effectivement c'est une problématique que nous aurons l'occasion de rediscuter.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport et comptes 2025-DIAF-6

Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima) - Rapport d'activité et comptes 2024

Rapporteur-e: **Jaquier Armand (PS/SP, GL)**

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**

Préavis de la commission: **11.04.2025 (BGC mai 2025, p. 2118)**

Discussion

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Le rapport apporte de nombreuses informations intéressantes qui souvent échappent aux personnes, même aux député-es, qui n'y sont pas régulièrement confrontées. Il permet de faire connaissance avec cette institution.

Il faut rappeler que Sanima fonctionne comme une assurance et est dotée d'un fonds de réserve, dont les bénéfices dépendent passablement des fluctuations des marchés financiers. Mais le portefeuille est composé de manière assez conservatrice, nous a-t-on dit. Ce rapport illustre également l'important travail effectué, au quotidien, pour lutter contre les épizooties.

Trois épizooties font l'objet d'une attention particulière. La maladie de la langue bleue s'est rapidement étendue. La lutte contre la diarrhée virale bovine (BVD) s'est intensifiée. La campagne d'assainissement du piétin, maladie bactérienne et douloureuse des onglets chez les moutons, a débuté, les exploitations ont dû être testées avant le 31 mars 2025.

La situation financière est saine, le compte de résultat 2024 présente un bénéfice de 988'708.24 frs.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je confirme les propos du rapporteur en relevant qu'effectivement, si la situation est saine aujourd'hui, il y a de grands risques qui courent tout autour de notre pays, notamment en matière d'épizooties, ça été cité: la peste porcine, la grippe aviaire, la langue bleue peuvent avoir des conséquences catastrophiques non seulement pour l'assurance mais aussi pour les exploitants. J'en profite aussi pour dire que ça touche aussi les services des affaires vétérinaires et des forêts et de la faune. On est entouré de situations préoccupantes, notamment en termes d'espèces invasives aussi, d'épizooties aussi, pour la flore comme pour ou la faune. J'ai parlé du capricorne asiatique, mais on peut parler du frelon asiatique, de la moule Quagga, des cormorans – des situations qui sont aujourd'hui sous contrôle mais qui sont, je dirais, non pas au vert mais à l'orange, parce qu'on a une surveillance accrue comme cela a été dit par le rapporteur en rappelant que les comptes de Sanima sont largement dépendants de ces épizooties et de la conjoncture, notamment en termes de biens financiers sur les marchés.

Vote

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont adoptés par 90 voix contre 0 et 0 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Berset Nicolas (SC,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/

PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Menétry Lucie (SC,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS / SP), Michelod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC / SVP), Perler Urs (SE,VEA / GB), Pfister Vincent (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Schroeter Alexander (LA,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS / SP). *Total: 90.*

Comptes de l'Etat 2024-DFIN-20

Direction des finances

Rapporteur-e:	Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	01.04.2025 (BGC mai 2025, p. 1901)
Préavis de la commission:	05.05.2025 (BGC mai 2025, p. 1975)
Remarque:	Les comptes détaillés sont publiés sous la forme d'un fascicule séparé.

Examen de détail

Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV). En tant que rapporteurs de la Commission de finances et de gestion, Benoît Glasson et moi-même avons examiné les comptes 2024 de la Direction des finances lors de notre réunion du 9 avril dernier puis traité ces comptes en réunion de CFG le 2 mai dernier. Comme le rapporteur général a apporté beaucoup de détails sur les comptes de l'Etat, ce rapport sera relativement succinct.

Les comptes 2024 de la Direction des finances bouclent avec un total de revenus de 2,423 milliards de francs, soit 73 millions de plus que prévu au budget. Les charges s'élèvent à 260 millions, soit 19 millions au-dessus du budget. L'excédent de revenus atteint 2,163 milliards de francs, en hausse de 54 millions et de 84 millions par rapport aux comptes 2023.

Pour les investissements, les dépenses atteignent 26 millions avec des recettes de 3,8 millions, ce qui donne un excédent de dépenses de 22,4 millions, conforme au budget.

Sur le plan du personnel, on compte 499,54 EPT, soit 13,7 EPT de moins que ce qui était prévu au budget. Les écarts concernent surtout le Service de l'informatique et des télécommunications avec -8 EPT et l'Administration des finances avec -2,4 EPT par rapport au budget. Ces chiffres reflètent des vacances de postes et des difficultés de recrutement dans les domaines spécialisés. À noter cependant une hausse de 15 EPT par rapport à 2023 confirmant un renforcement progressif des effectifs, en particulier dans le domaine de l'informatique.

Nous en venons à des éléments plus détaillés pour l'Administration des finances. Les revenus atteignent 786 millions de francs, portés notamment par les augmentations suivantes: une part au bénéfice de la Banque cantonale de 75 millions contre 58 prévus au budget, une part du Groupe E de 24 millions contre une budgétisation prudente de 20 millions et une part à l'impôt anticipé de 31,7 millions contre une budgétisation de 21,9 millions.

À noter encore que les intérêts des dettes à court terme se montent à 1,52 million contre 100 000 frs budgetés, compensés en grande partie par les placements à long terme, qui, eux, ont apporté près de 3 millions suite à l'augmentation des taux.

Le Service cantonal des contributions enregistre un excédent de revenus de 1,4 milliard avec notamment un impôt sur le revenu des personnes physiques de plus de 890 millions de francs, en hausse de 5% par rapport à 2023.

Au Service de l'informatique, l'excédent de charges s'élève à 72,6 millions, inférieur au budget. L'enveloppe informatique de l'Etat de 65 millions a été globalement respectée. Toutefois, près de la moitié des dépenses concernent des prestations

externes. Une réflexion est en cours sur mandat du Conseil d'Etat pour internaliser une partie de ces travaux, avec une proposition attendue pour le budget 2027.

Avec mon collaborateur Benoît Glasson, nous souhaitons remercier M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, M. le Trésorier d'Etat Laurent Yerly avec une attention particulière pour lui, qui a présenté et a accompagné ces derniers comptes après près de 10 ans et demi passé dans cette fonction et nous souhaitons aussi remercier M. le Secrétaire général Pascal Aeby pour leur disponibilité, la clarté de leurs explications et la qualité des échanges.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Une question sur les droits de mutation. À la lecture du message, on constate que les comptes de 2022 faisaient état de 68,8 millions de rentrées en matière de droits de mutation tandis qu'en 2024 on tombe à 62,1 millions. Pouvez-vous confirmer, Monsieur le Conseiller d'Etat, le montant des pertes pour l'Etat que constitue l'acceptation de la motion au Grand Conseil en lien avec les droits de mutation?

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). J'ai une observation à faire et peut-être une réponse à donner à M^{me} Levrat suite à l'entrée en matière. Comme lien d'intérêt, je suis président de la CFG et je suis les finances cantonales depuis un certain nombre d'années.

J'ai un souci par rapport à la Direction des finances, c'est les heures supplémentaires des collaborateurs, souci en pour l'employé en tant que tel, puisqu'apparemment beaucoup d'heures supplémentaires sont demandées aux employés et aussi souci par rapport à la conduite du personnel. J'estime à titre personnel que ce n'est pas admissible qu'il y ait autant d'heures supplémentaires à l'Etat de Fribourg. Je pense qu'à ce titre-là les chefs de service ont probablement une responsabilité. Je demanderai à M. le Conseiller d'Etat de suivre les chefs de service chez des chefs de secteur pour diminuer ces heures supplémentaires, quitte à revoir dans l'ensemble les prestations qui doivent être fournies.

Deuxième élément, c'est par rapport au problème de baisse fiscale, de cadeaux fiscaux qui ont été peut-être cités par M^{me} Levrat. Moi, je constate simplement une chose, c'est que Fribourg en termes de fiscalité des particuliers, on figure en quatrième position. Nous avons la quatrième charge fiscale la plus élevée et si on voulait assainir, garantir les prestations pour les années 26-27-28, donc 160 millions, il faudrait augmenter l'impôt de 18 points! Je dis simplement qu'il faudra qu'on aille expliquer cela aux citoyens fribourgeois, on peut, on peut tout faire dans la vie, on peut dire on passe de 96 à 114, mais il faudra qu'on aille expliquer aux citoyens qui paient les impôts et pour moi, clairement, on doit aussi agir sur les dépenses. Je crois qu'on ne peut pas simplement parler de problèmes de baisse de fiscalité, mais ont doit agir sur les dépenses. J'aimerais bien aussi que vous nous aidiez, la gauche, pour tenter d'atténuer ces charges et de réduire certaines charges, mais je ne vois jamais de propositions de votre part.

Levrat Marie (PS/SP, GR). J'aimerais juste rebondir parce que j'ai été interpellée. Au niveau des heures supplémentaires, il faut quand même dire que c'est un peu un exercice d'équilibrisme que de dire en même temps qu'on veut moins de personnel et en même temps qu'on veut moins d'heures supplémentaires, cela n'engage que moi. Au niveau des 18 points d'impôts, je ne sais pas, Monsieur le député Brodard, où vous avez entendu qu'on voulait augmenter le coefficient d'impôt de 18 points. Nous demandons simplement une augmentation qui serait un retour à ce qui prévalait il y a quelques années à Fribourg, une augmentation à 100, cela rapporterait 40 millions au canton par année. J'imagine que c'est déjà une mesure qu'on pourrait prendre, c'est selon nous la mesure principale qu'il faudrait prendre dans un potentiel plan d'assainissement, mesures qui n'a malheureusement pas été prise et dont on espère que le Conseil d'Etat la prendra en compte pour son message final.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Quelques remarques: je n'ai pas retrouvé la rubrique, exacte, Monsieur le Député Kubski, mais la baisse elle-même est d'une dizaine de millions en effet, je vous le confirme.

Pour ce qui est des heures supplémentaires, on l'a aussi observé, on n'avait pas un suivi très soutenu avant et on avait des chiffres plutôt faibles. On a renforcé l'analyse, ça nous donne des chiffres plutôt hauts, et le Conseil d'Etat a donné mandat, Monsieur le Député, au Service du personnel de venir avec des propositions pour mieux contenir les heures supplémentaires. Il est vrai aussi, je ne connais pas une entreprise où à la fin de l'année tout le monde a pris ses congés, tout le monde qui a pris ses heures supplémentaires, ça varie à la fin de l'année, on doit les récupérer dans les mois qui suivent, c'est aussi un peu la vie normale. À l'Etat de Fribourg on a la même situation, donc il y a quand même un socle d'heures supplémentaires à rattraper bien sûr, mais qui va se retrouver à la fin de l'année et sur lequel on aura peu de possibilités d'agir dans l'immédiat. Ceci dit, le mandat a été donné par le Conseil d'Etat de prendre des mesures pour mieux contenir et mieux suivre, on va dans le sens que vous préconisez, Monsieur le Président de la CFG.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2024-CE-151

Direction des finances

Rapporteur-e: **Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV)**
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Rapport/message: **11.03.2025 (BGC mai 2025, p. 1203)**
Préavis de la commission: **05.05.2025 (BGC mai 2025, p. 1443)**

Discussion

Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV). J'ai le plaisir de vous faire une synthèse des éléments du rapport d'activité concernant la Direction des finances (DFIN). La Direction indique avoir effectué une gestion efficiente des ressources de l'Etat, qu'elles soient financières, humaines, fiscales ou informatiques. Le Secrétariat général a rempli un rôle de coordination central. En 2024, le Directeur des finances a présidé le Conseil d'Etat. Le volume des demandes en remise ou en responsabilité civile contre l'Etat est resté stable.

Pour l'Administration des finances (AFin), l'année a été marquée par une forte activité, avec plus de 350 dossiers traités par la section "Affaires financières". La section "Planification financière et contrôle budgétaire" a préparé le budget 2025 et actualisé le plan financier 2025–2028. Elle a examiné 51 demandes de crédits supplémentaires pour un total de 41,7 millions de francs. Le projet de transformation SAP (en allemand: Systemanalyse/Programmentwicklung) et la mise en œuvre d'un nouvel outil budgétaire ont progressé.

Pour le Service cantonal des contributions (SCC), face à un nombre croissant de sollicitations, le call-center a été réorganisé. La révision des estimations fiscales (2018–2023) se poursuit. Le SCC s'est mobilisé pour l'imposition minimale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de 15 % pour les grandes entreprises, en vigueur depuis janvier 2024, et a poursuivi la modernisation de ses outils numériques.

Pour le Service du personnel et de l'organisation (SPO), la politique des ressources humaines (RH) progresse, avec un sondage mené auprès de plus de 900 collaborateurs et collaboratrices. Des formations en management bienveillant sont prévues. L'application de la nouvelle ordonnance sur les fonctions de cadres intermédiaires est en cours.

Pour le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel), le SITel a reçu de nouveaux mandats stratégiques, notamment pour renforcer la cyber-résilience et la souveraineté numérique. La réforme ELAN/EORO concernant l'obsolescence technique se poursuit. En 2024, 175 projets ont été soutenus. Le volume de support a augmenté et des formations ainsi que le travail mobile sont proposés au personnel.

Le Service de la géoinformation (SGéo) a mis en œuvre la législation sur la géoinformation. Le Service a lancé la commission de géoinformation, conclu des conventions-programmes avec la Confédération et contribué à la création du cadastre des conduites.

Le Registre foncier (RF) a mené des travaux d'introduction du Registre foncier fédéral dans les communes concernées, en parallèle avec le traitement des dossiers de remaniement parcellaire.

L'Inspection des finances (IF) a réalisé 15 inspections et a procédé à un contrôle ciblé à la demande d'un conseiller d'Etat. L'Autorité de surveillance du registre foncier (ASRF) a traité sept recours, rendu six décisions, et contrôlé l'ensemble des registres fonciers via des visites et des sondages.

Sur ce, nous souhaitons réitérer nos remerciements au Directeur et à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la DFIN.

Bapst Pierre-Alain (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je remercie la Direction des finances (DFIN) pour son rapport et me permets d'intervenir concernant le sujet des délais de paiement de l'Etat envers ses prestataires. Peut-être aussi annoncer mon lien d'intérêt: je suis membre suppléant de la Commission des finances et de gestion (CFG).

En effet, de plus en plus de créanciers effectuant des prestations pour l'Etat relèvent que les délais de paiement sont régulièrement dépassés, parfois de plusieurs mois. Dans le rapport du Conseil d'Etat, à la page 90, il est notamment fait mention de ceci: "La comptabilité générale a concentré ses efforts sur le paiement des fournisseurs." Il y a plein d'autres tâches, mais celle-ci est clairement mentionnée.

Je permets donc de relever ces divergences entre ce qui est écrit dans le rapport et ce qui est rapporté par un nombre grandissant d'entrepreneurs de ce canton. A l'heure où la digitalisation et différentes solutions existent, je pars du principe que,

dans un souci d'efficience, une facture envoyée à l'Etat de Fribourg est scannée et mise en circulation par voie électronique pour libération, selon le règlement qui définit les responsabilités et les droits de signature.

Ayant travaillé dans une société possédant plusieurs sites en Suisse par le passé, un tel système avait été mis en place en 2010. Le traitement des factures était clairement défini. Une facture devait être traitée dans les délais impartis. Et si ceci n'était pas possible, le créancier devait être informé. Cette manière efficace et rapide nous permettait de payer 95 % des factures dans les délais et souvent de bénéficier d'escomptes de 2 %, car nous pouvions effectuer les paiements à 10 jours, voire 5 jours. C'est dans ce contexte que je me permets d'intervenir et de poser deux questions: est-ce que le Conseil d'Etat a connaissance de cette problématique? Et comment le Directeur des finances évalue le système en place actuellement pour garantir le respect des délais de paiement au sein de l'Etat?

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Ce que je peux d'abord rappeler, c'est que, dans ce domaine, on a une ordonnance sur les modalités de perception des créances de l'Etat. Le délai, c'est 30 jours. Et puis, après, vous avez les différents éléments à faire, les rappels, etc. Nous, on n'a pas une systématique actuelle, jour après jour, de ce qui est rentré, de ce qui est sorti et puis les délais. C'est l'Administration des finances (AFin) qui fait un pointage. Le dernier en date, c'était 2022. On dépassait le délai. On était plutôt vers les 33 jours, plutôt que 30.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que ce sont les établissements, les directions, les services qui envoient les factures et qui suivent les délais. Ce n'est pas concentré, sous cet angle-là, à l'AFin. Donc, ce que vous dites, en termes de numérisation, que Dieu vous entende, j'aimerais bien le faire tout de suite. Ca prend un peu de temps.

Au début de cette année, on a introduit le nouveau système de numérisation de l'entier de l'AFin. Et il est encore en déploiement. Cela a été un très, très gros travail. Je sais qu'il y a eu quelques retards qui ont été pris, notamment au Service des ponts et chaussées, mais c'est lié à l'introduction cette année. Si l'information que vous avez parle de plusieurs mois de retard à une année, ce n'est pas ça.

Et puis, ensuite, on a introduit, il y a deux mois maintenant, la dématérialisation des factures. Donc, on vient de l'introduire. Et on ne l'a pas introduite pour tout l'Etat. On a quelques services et directions concernés. Et puis, on va l'introduire de manière "étapée" pendant trois, quatre, cinq ans ensuite. Donc, on est au début de ce mouvement, qui nous permettra de répondre à l'exemple que vous avez donné et puis de pouvoir réagir plus rapidement et d'avoir la vue d'ensemble sous cet angle-là. Sinon, il faut aller chercher l'information et ça prend, évidemment, plus de temps. Et puis, on ne le fait pas systématiquement, sachant, de nouveau, que l'input vient des directions et des services eux-mêmes. A eux de suivre et puis, après, de pouvoir réagir. Le cas échéant, on est, à la DFIN, évidemment, à disposition. S'il devait y avoir un problème, signalez-le-nous, qu'on puisse aussi intervenir au cas par cas, si nécessaire. Donc, ce domaine se développe notamment grâce à la numérisation. Ca prend un peu de temps.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport et comptes 2025-DFIN-9

Banque cantonale de Fribourg. Rapport de gestion 2024

Rapporteur-e: **Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV)**

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**

Préavis de la commission: **02.05.2025 (BGC mai 2025, p. 2117)**

Discussion

Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV). Le rapport de gestion 2024 de la Banque cantonale de Fribourg (BCF) met en évidence de bons résultats financiers avec un total du bilan atteignant 28,7 milliards de francs, marquant une augmentation de 2,6 % par rapport à 2023. Cette croissance est principalement due à une solide progression des avances à la clientèle de 3,7 %, totalisant 23,5 milliards de francs. Les créances hypothécaires constituent la part la plus importante de ces avances, s'élevant à 19,8 milliards de francs, en hausse de 4,4 %. Les dépôts à la clientèle ont également augmenté de 2,9 %, pour atteindre 17 milliards de francs.

Du côté des résultats, le total des produits a progressé de 6,5 % à 394 millions de francs, tandis que le total des charges a augmenté de 3,9 % à 131,6 millions de francs. Le résultat opérationnel s'établit ainsi à 236,5 millions de francs, en hausse de 5,5 %. Le bénéfice de l'exercice 2024 s'élève à 163,7 millions de francs, représentant une augmentation de 1,3 % par rapport

à l'année précédente. Cette performance permet à la BCF d'effectuer des versements importants aux collectivités publiques fribourgeoises, totalisant 107,9 millions de francs, incluant l'indemnité pour la garantie de l'Etat, la rémunération du capital de dotation et les impôts. Les fonds propres, après répartition du bénéfice, ont atteint 2,6 milliards de francs.

En ce qui concerne les autres aspects financiers et de gestion, la BCF met en avant une gestion des risques intégrée et cohérente, avec des fonctions de contrôle indépendantes rapportant au comité d'audit et des risques. Le conseil d'administration est régulièrement informé du fonctionnement du système de contrôle interne et du respect des réglementations. L'organe de révision externe, Ernst & Young SA, a audité les comptes annuels et confirmé leur conformité aux normes applicables.

La BCF considère poursuivre également sa voie en matière de durabilité, avec une charte dédiée et un engagement envers les objectifs de développement durable. La banque s'engage socialement en soutenant activement les activités sportives, culturelles et sociales du canton, avec un soutien de 4,2 millions de francs en 2024. Elle est un employeur important du canton avec 458 emplois et investit continuellement dans la formation de ses collaboratrices et collaborateurs, notamment en matière d'enjeux environnement, social et gouvernance (ESG). La BCF continue d'investir dans son réseau de 27 succursales, avec des rénovations au siège et dans plusieurs agences afin d'améliorer l'expérience client.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je n'ai pas d'éléments supplémentaires à rajouter. Simplement, rappeler que l'excellente année de la Banque cantonale de Fribourg (BCF), eh bien, nous en avons profité, que nous discutons maintenant avec la BCF pour que la clef de répartition des exercices soit améliorée. Et c'est une des mesures que nous avons prévues, notamment, dans le plan d'assainissement, mais les choses sont en train d'être discutées.

Michel Pascale (PS/SP, SC). Le moment des rapports annuels est celui de la mesure de la distance entre la parole et les actes. Ouvrez le rapport 2024 de notre chère Banque cantonale à la page 68. Trois femmes souriantes, bien mises, photographiées dans un cadre épuré. Leur mission? Je vous en donne dans le mille: "Le concept d'accueil et l'aménagement des salons". Par contre, si vous cherchez des femmes à la direction de la Banque cantonale de Fribourg (BCF) ou au conseil d'administration, il faudra tourner bien des pages – et constater qu'il n'y en a pratiquement pas. En 2023, il y avait encore une femme à la direction générale. En 2024, elle est partie. Résultat: zéro femme à la tête de la direction. Le conseil d'administration? Une seule femme sur sept membres.

Alors, oui, la BCF nous dit qu'elle respecte l'égalité salariale, qu'elle a même obtenu un label certifié. Bravo. Mais à quoi bon avoir l'intention de payer les femmes à l'égal des hommes, si elles n'accèdent pas aux postes de direction mais restent cantonnées à l'aménagement des salons? Une banque publique, détenue par le canton, devrait être exemplaire. On en est loin.

La parité n'est pas une question d'image. C'est une question de légitimité démocratique, de responsabilité publique et de cohérence avec les engagements du canton.

C'est pourquoi, j'aimerais que le Conseil d'Etat réponde franchement à ces 2 questions: Est-il en accord avec le fait qu'il n'y a plus aucune femme à la direction générale et une seule femme – sur sept membres – au conseil d'administration de la BCF? Si cela ne devait pas être le cas, que compte-t-il entreprendre pour corriger cette situation, qui d'ailleurs est en désaccord total avec le plan pour l'égalité au sein de l'administration cantonale? Certes, la BCF n'est pas l'administration cantonale, elle est en mains publiques et pourrait s'inspirer. Je vous remercie pour vos réponses.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je peux vous confirmer, M^{me} la Députée, qu'il y a trop peu de femmes, en effet, dans les différentes pages que vous mentionnez, ainsi que dans les cadres de la Banque. C'est une notion pour laquelle je suis déjà intervenu.

Et il y a, peut-être, un élément de pression qui vient naturellement, si je puis dire, supplémentaire. C'est celui lié au rapport environnement, social et gouvernance (ESG), dans lequel on note, finalement, aussi l'effort qui est fait dans une banque, mais c'est aussi un élément qui prend de plus en plus d'importance. Ce rapport, il était annoncé avant, j'aurais pu donner des éléments, mais il va venir dans une semaine et demie, je crois deux semaines, et puis dans lequel on voit la cotation aussi de la Banque, qui peut être pénalisée, parce qu'il n'y a pas cet effort qui est fait là. La Banque en est totalement consciente. Elle cherche à faire des efforts, mais ce n'est pas forcément évident.

Et moi, j'ai fait l'exercice, alors, non pas pour la Banque, mais pour trouver un successeur à notre trésorier. J'espérais bien avoir une trésorière. Mais je suis désolé. Avec tous les efforts qu'on a entrepris, ben, ça n'a pas marché. Après, il y a aussi un milieu dans lequel on recrute, qui doit, lui-même aussi, se refaire, ce qui prend un peu de temps. Cela dit, vous avez peut-être pu lire le communiqué de presse, et je terminerai par là, de la Banque, qui a maintenant quelques mois, pour lequel il y a eu une personne, une dame qui a été engagée dans la clientèle privée comme responsable. Donc, on a aussi l'occasion de le faire. Elle est aussi là. Alors, elle n'est pas dans le rapport 2024. Elle sera dans le rapport 2025. Et il y en aura peut-être encore d'autres qui viendront dans l'année. La direction est très consciente de ça, le conseil d'administration aussi. On suit la chose. Et puis, le milieu n'est pas favorable, si vous voulez, mais on y travaille. Et il y a aussi de la pression sur la Banque

pour ça. Donc, ce n'est absolument pas un désintérêt de la Banque. La chose, elle est, je dirais, plus que dans le viseur du conseil d'administration et de la direction, en mentionnant une personne, une femme, qui vient de prendre une place dans la direction maintenant en général.

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*). Je vous confirme que cette question de la sous-représentation des femmes dans la direction de la Banque cantonale de Fribourg (BCF) et le plafond de verre que l'on trouve au début du Boulevard de Pérrolles ont été abordés en Commission des finances et de gestion (CFG). La recommandation que nous a faite M. le Directeur des finances, de bien observer le rapport environnement, social et gouvernance (ESG) sera bien suivie par la CFG et les membres aussi par ce Grand Conseil: à nous d'être attentifs sur le suivi de ces questions.

Vote

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont acceptés par 89 voix contre 0 et 0 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Berset Nicolas (SC,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA / GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Menétrey Lucie (SC,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC / SVP), Perler Urs (SE,VEA / GB), Pfister Vincent (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 89.*

Rapport et comptes 2025-DFIN-8

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF). Rapport relatif aux comptes 2024

Rapporteur-e:	Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	15.04.2025 (BGC mai 2025, p. 2053)
Préavis de la commission:	02.05.2025 (BGC mai 2025, p. 2116)

Discussion

Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV). Le rapport annuel 2024 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPEF) présente une situation financière solide. Au 31 décembre 2024, le total de l'actif atteignait 6,7 milliards de francs, en hausse par rapport à 2023 (6,2 milliards de francs). Les placements constituent la majeure partie de l'actif, répartis principalement entre l'immobilier (pour 1,99 milliard de francs), les actions (pour 1,88 milliard de francs) et les obligations (pour 1,59 milliard de francs). Le passif s'élève également à 6,7 milliards de francs.

Les capitaux de prévoyance et provisions techniques s'établissaient à 7,732 milliards de francs, contre 7,524 milliards de francs en 2023. La réserve de fluctuation de valeurs a fortement progressé pour atteindre 468,9 millions de francs, contre 173,2 millions de francs en 2023, tandis que l'excédent technique reste stable à 1,5 milliard de francs.

Les cotisations et apports ont totalisé 409 millions de francs en 2024, dont 167 millions de francs provenant des salariés et 223 millions de francs des employeurs. Les prestations réglementaires ont atteint 292 millions de francs et les prestations de sortie 120 millions de francs.

Le résultat net des placements a connu une forte hausse, atteignant 400 millions de francs, contre 259 millions de francs en 2023. Les frais d'administration et de gestion de la fortune se sont montés à 31 millions de francs. L'excédent de charges sur produits s'est établi à 18 millions de francs, contre 9 millions de francs en 2023, principalement en lien avec la dissolution de la réserve de fluctuation.

Le taux de couverture légal atteignait 86,4 % à fin 2024, contre 82,3 % en 2023. Le taux global du régime de pensions est passé de 79,9 % à 80,2 %, tandis que celui des actifs a progressé de 57 % à 59,6 %. La Caisse respecte ainsi son chemin de croissance en matière de couverture.

En tant qu'institution de droit public, la Caisse poursuit son plan de financement conforme aux articles 72a et 72c de la loi sur la prévoyance professionnelle. Le taux de couverture initial au 1^{er} janvier 2012 était de 66,9 % avec un objectif de 80 % fixé pour 2052.

L'année 2024 a ainsi été marquée par une forte croissance des actifs, une amélioration notable des performances de placement, une progression continue des taux de couverture et la poursuite du chemin de recapitalisation défini pour la CPEF.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

Comptes de l'Etat 2024-DFIN-20

Pouvoir exécutif - Conseil d'Etat et Chancellerie

Rapporteur-e:	Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	La Chancelière d'Etat.
Rapport/message:	15.04.2025 (BGC mai 2025, p. 1901)
Préavis de la commission:	05.05.2025 (BGC mai 2025, p. 1975)
Remarque:	Les comptes détaillés sont publiés sous la forme d'un fascicule séparé.

Examen de détail

Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Avec mon collègue Armand Jaquier, nous nous sommes rendus à la Chancellerie d'Etat afin d'analyser les comptes 2024. Nous remercions M^{me} Danielle Gagnaux, Chancelière d'Etat, pour son accueil, sa disponibilité ainsi que pour les réponses à nos questions.

Les comptes se bouclent avec un excédent de charges de 16 393 486 francs, soit 328 844 francs de moins qu'au budget 2024. La Chancellerie occupe 56,39 équivalents plein-temps (EPT), soit 1,56 EPT de moins que prévu au budget 2024. Aucune grande modification financière en comparaison au budget 2024.

Centre de charges 3100 Conseil d'Etat: le compte de résultats montre un excédent de charges de 5 549 034 francs, soit de 59 816 francs inférieur au budget, dû aux pensions de retraite inférieures à celles prévues.

Centre de charges 3105 Chancellerie d'Etat: le compte de résultats montre un excédent de charges de 6 479 896 francs, inférieur de 126 240 francs au budget.

Compte 3101.100 Traitement du personnel: 1,45 EPT de moins qu'au budget, dont 1,93 EPT en formation.

3100.100 Fournitures de bureau: une diminution de charges de 6563 francs sur un montant budgétaire à 12 000 francs. Cette diminution n'est pas énorme en chiffres, mais diminue la charge de 55 %. Cela est dû au Projet "FriBURO", qui consiste en ce que chaque personne n'ait plus son bureau attribué et de ce fait n'imprime plus que le strict nécessaire afin d'éviter de se déplacer avec des tonnes de papier.

3113.000 Achat de matériel et logiciels informatiques: les licences Altova ont été prises en charge par le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel), d'où une charge de 1470 francs en baisse de 4430 francs par rapport au budget.

3130.002 Taxes postales: crédit supplémentaire de 50 000 francs, budget augmenté à 190 000 francs. Les frais d'envoi commercial-réponse pour les votations 2024 ont été beaucoup plus élevés que prévu et un envoi supplémentaire a été effectué en raison de la votation du 9 février 2025. Les frais d'envoi du sondage relatif à la votation de la loi sur le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes n'avaient pas été prévus au budget.

3130.049 Travaux informatiques effectués par des tiers: une augmentation de charges de 200 000 francs à la suite d'une réallocation du SITel pour la contribution de l'Etat au programme DIGI-FR et au registre électoral cantonal.

Centre de charges 3110 Service d'achat du matériel et des imprimés: un excédent de charge de 531 474 francs, presque identique au budget. Le Service occupe 6,4 EPT, soit 0,9 de moins qu'au budget et les 4 apprentis prévus au budget n'ont pas été engagés du fait que les activités logistiques ont été transférées à l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS). Le poste de chef de service est resté vacant à la suite de son départ à la retraite en 2021. Quelques petits transferts de personnel ont été effectués à l'interne de la Chancellerie.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2024-CE-151

Chancellerie d'Etat

Rapporteur-e: **Glasson Benoît** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)

Représentant-e du gouvernement: **La Chancelière d'Etat.**

Rapport/message: **11.03.2025** (BGC mai 2025, p. 1203)

Préavis de la commission: **05.05.2025** (BGC mai 2025, p. 1443)

Discussion

Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Il n'y a rien à signaler dans ce rapport. Nous tenons à remercier M^{me} la Chancelière ainsi que son service pour l'efficacité ainsi que la flexibilité dans leur travail.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes de l'Etat 2024-DFIN-20

Pouvoir législatif

Rapporteur-e:	Glasson Benoît (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	La Secrétaire générale.
Rapport/message:	15.04.2025 (<i>BGC mai 2025, p. 1901</i>)
Préavis de la commission:	05.05.2025 (<i>BGC mai 2025, p. 1975</i>)

Examen de détail

Glasson Benoît (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Le 27 mars dernier, avec mon collègue Armand Jaquier, nous nous sommes rendus au Secrétariat du Grand Conseil afin d'analyser les comptes 2024. Nous remercions M^{me} Mireille Hayoz pour son accueil, sa disponibilité ainsi que pour les réponses à nos questions.

Le budget se boucle avec un excédent de charges de 3 704 561 francs, soit 462 269 francs de moins qu'au budget 2024. Le Secrétariat du Grand Conseil occupe 7,97 équivalents plein-temps (EPT), 0,28 EPT de moins qu'au budget.

Les principales différences entre le budget et les comptes sont dues à une diminution du nombre de séances du Grand Conseil, des économies dans les publications, les prestations de service par des tiers et l'entretien du système informatique.

Centre de charge 1110 Grand Conseil – 3000.203 Indemnités de séances: une diminution du nombre de séances réduit les charges de 141 502 francs.

3102.102 Publications et publicité: diminution de charges de 76 681 francs. Un travail de mise en page des publications se fait à présent par le Secrétariat et non plus par l'imprimerie, qui s'occupe désormais plus que de l'impression. Nous tenons à saluer l'effort du Secrétariat pour cette réalisation. Cette mesure démontre qu'avec une volonté de remise en question de l'organisation d'un service ainsi que de bonnes réflexions, des économies importantes sont possibles.

3130.000 Prestation de service par des tiers: la diminution du nombre de séances crée une économie de 27 638 francs avec moins de traductions simultanées et moins de contrôles à l'entrée de l'hôtel cantonal.

3653.000 Entretien de matériel et de logiciels informatiques: une diminution des charges de 34 432 francs due simplement aux maintenances moins élevées.

4470.000 Locations: location des salles de l'hôtel cantonal à 19 600 francs, soit 14 600 francs de plus qu'au budget.

Centre de charges 1115 Commissions et délégations: un excédent de charges de 479 722 francs contre 660 000 francs au budget dû au nombre de séances de commission moins élevé qu'au budget.

Nous tenons à souhaiter une bonne retraite méritée à notre secrétaire Mireille Hayoz après toutes ces années passées à la tête de notre Secrétariat. Son engagement sans faille a facilité la tâche de chaque député et de chaque collaborateur. Merci infiniment, Mireille, d'avoir pris ton travail avec cœur et enthousiasme.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes de l'Etat 2024-DFIN-20

Direction de la sécurité, de la justice et du sport

Rapporteur-e:	Levrat Marie (<i>PS/SP, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Rapport/message:	15.04.2025 (<i>BGC mai 2025, p. 1901</i>)
Préavis de la commission:	05.05.2025 (<i>BGC mai 2025, p. 1975</i>)
Remarque:	Les comptes détaillés sont publiés sous la forme d'un fascicule séparé.

Examen de détail

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). Avant toute chose et au nom de la Commission des finances et de gestion (CFG), je remercie toute la Direction ainsi que le personnel qui s'est engagé au sein de cette Direction durant l'année 2024.

Concernant les comptes en tant que tels, il y a une augmentation des charges d'environ 8,4 millions de francs, une augmentation des revenus d'environ 9,7 millions de francs, une diminution des dépenses d'environ 3 millions de francs et une diminution des recettes d'environ 1 million de francs.

L'excédent de charges des comptes 2024 de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS) est de 42 millions de francs au budget 2025, soit une diminution d'environ 1,2 million de francs. Divers projets et éléments sont à mettre en avant dans les comptes 2024 de la DSJS. Je vous épargne un rapport sur tous les détails, mais je vais m'atteler à vous informer des éléments qui me paraissent importants dans le cadre des comptes 2024.

Concernant les *mondiaux de hockey*, il y a des dépassements du budget 2024, mais ceux-ci sont couverts par le crédit voté au Grand Conseil. Il n'y a donc pas de dépassement dudit crédit et pour l'instant, les dépenses sont même en dessous.

Concernant *l'assistance judiciaire récupérée*, aux comptes 2024, 3 millions de francs ont été récupérés, soit 1,45 million de francs de plus que prévu au budget 2025. Aux comptes 2024, un montant forfaitaire supplémentaire de 52 000 francs, soit 0,5 équivalent plein-temps (EPT), a été octroyé. Il y a donc clairement un effet boule de neige dans la récupération de l'assistance judiciaire. Il faut toutefois être conscient qu'un jour, la récupération va se stabiliser.

Au niveau du *Service de la police du commerce*, l'impôt sur le produit brut des jeux est en nette diminution. Cela est dû à une diminution des personnes qui jouent au casino. A relever que la concession a été octroyée au casino jusqu'en 2040, mais qu'il faut s'attendre à une baisse constante des revenus.

Au niveau de *l'Office de la circulation et de la navigation (OCN)*, il y a une augmentation des revenus en raison d'une augmentation du nombre de véhicules. Aux comptes, on peut lire un excédent de revenus de 100 millions de francs, mais il ne s'agit que des rentrées d'impôts et les charges n'ont pas été comptabilisées. Elles figurent dans le rapport de l'OCN lui-même.

Au niveau de la *Police cantonale*, pour les EPT, il y a des transferts entre les 4 centres de charges qui concernent la Police. La Police peut elle-même gérer les transferts des EPT, au contraire des autres services. A la Gendarmerie, il y a une augmentation des revenus de 2,7 millions de francs, en raison principalement des amendes. A l'Ecole de police, il y a une diminution du nombre d'aspirants admis, qui est passé de 31 aux comptes 2023 à 26 aux comptes 2024. Et en plus, c'est la première année où des frais sont refacturés aux autres cantons pour les aspirants externes, par exemple les aspirants vaudois ou neuchâtelois.

Au niveau du *Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation*, il y a une augmentation de 2,7 millions de francs des exécutions de peines dans les établissements du canton. Les exécutions de peines hors canton sont, elles, en diminution.

Pour *l'Etablissement de détention fribourgeois*, pour Bellechasse, le canton a construit un nouveau bâtiment pour le régime ouvert ainsi qu'un pavillon. Bellechasse sera probablement agrandie pour permettre la prise en charge des détenus de la Prison centrale, qui sera fermée en 2028, sous réserve de l'acceptation par la population et le Grand Conseil. Au niveau de la capacité des prisons à Fribourg, on est dans une fourchette assez haute. A la Prison centrale, il y avait un taux, quand on a été examiner la DSJS, de 72 %, volontairement plus bas, car il y a la détention provisoire, et puis à Bellechasse, le taux avoisine les 100 %.

Et enfin, pour la *LoRo-Sport*, il y a une augmentation de 3,6 millions de francs de subventions pour les infrastructures sportives, par exemple pour les halles triples et autres grosses infrastructures sportives. Et afin de compenser ces subventions pour le développement du sport, 2,8 millions de francs ont été prélevés sur le capital de la Loterie romande (LoRo).

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2024-CE-151

Direction de la sécurité, de la justice et du sport

Rapporteur-e:

Levrat Marie (PS/SP, GR)

Représentant-e du gouvernement:

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport

Rapport/message:

11.03.2025 (BGC mai 2025, p. 1203)

Préavis de la commission:

05.05.2025 (BGC mai 2025, p. 1443)

Discussion

Levrat Marie (PS/SP, GR). Au courant de l'année 2024, le Conseil d'Etat a transmis son projet de loi modifiant la loi sur la Police cantonale avec pour but de fixer le cadre légal de nouvelles mesures policières, notamment les moyens de surveillance

de l'espace public et du trafic motorisé. Le projet était en cours de traitement au Grand Conseil, mais un arrêt du Tribunal fédéral a obligé le Conseil d'Etat à retirer son projet.

La révision totale de la loi sur la protection de la population a été adoptée par le Grand Conseil et entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

La Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS) a lancé les travaux en vue de l'élaboration d'une loi sur les manifestations pour simplifier la procédure en fixant des règles claires et uniformes pour tout le canton.

Enfin, concernant le domaine de la I, repris en 2023 par la DSJS, un poste de délégué à la sécurité de l'information a été créé.

Pour la *Police cantonale*: en juillet 2024, il y a eu l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du droit pénal en matière sexuelle pour renforcer la protection des victimes. La Police cantonale s'engage à améliorer sa prise en charge. La Police commence à donner des séances d'information dans les écoles professionnelles et hautes écoles spécialisées (HES) pour préparer les élèves à des fusillades dans les écoles, qui représentent un risque réel.

Il y a, au niveau de la *migration et de l'intégration*, une augmentation de la population étrangère. L'afflux a principalement été le fait de ressortissants français et portugais et d'autres ressortissants européens. Au niveau de l'intégration, plusieurs entités de l'Etat ont lancé un réseau bilingue "pour une école sans racisme", inspiré de la démarche de Berne, pour apporter une approche critique du racisme dans les écoles. Une formation continue a été proposée aux enseignants.

Pour *l'exécution des sanctions pénales*, les nouveaux bâtiments ont pu être inaugurés, à savoir le pavillon cellulaire, le pavillon d'accueil, le centre médical et la halle pour les ateliers sécurisés. Et les deux bâtiments existants ont été rénovés et permettent maintenant une séparation stricte entre les différents régimes de détention, qui ont chacun un fonctionnement indépendant.

Pour la *Justice*, la consultation de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur la justice a été lancée en 2024. Cette loi a pour but d'améliorer l'organisation et le fonctionnement du pouvoir judiciaire, dans le but de rationaliser et réaliser des gains d'efficience. Les principaux actes sont la réunion des 18 autorités judiciaires actuelles en 5 tribunaux, la création d'un organe de conduite du pouvoir judiciaire et la favorisation de la voie de la conciliation pour résoudre les litiges. Une phase pilote du projet de consensus parental a été préparée pour faire adhérer les parents à leur responsabilité commune par rapport à leurs enfants. La phase pilote a débuté en 2025.

Et enfin, au niveau du *sport*, la DSJS a également travaillé sur la violence dans le sport pour pouvoir offrir un soutien aux clubs sportifs fribourgeois. Une séance d'information sera dispensée dès 2025, disponible pour les personnes engagées dans le sport associatif ainsi que pour toute personne intéressée.

Berset Nicolas (UDC/SVP, SC). M. le Conseiller d'Etat, dans le rapport de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS), sous le point "Augmentation de la délinquance en lien avec la migration", vous faites état de 1168 évènements impliquant des requérants en procédure d'asile. En ce moment, les autorités judiciaires alertent sur la quantité de dossiers qu'elles doivent traiter. Il serait intéressant de connaître le travail occasionné par toutes ces infractions commises par des personnes de nationalité étrangère.

Le groupe de l'Union démocratique du centre vous pose les questions suivantes: quel est le coût pour la DSJS, et en particulier pour la Police et les autorités judiciaires, des infractions commises par ces requérants d'asile? Est-ce que dans le coût de l'asile pour le canton de Fribourg qui revient à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) sont également imputés les coûts de votre Direction?

Nous pensons en particulier aux coûts des interventions de la Police, au travail des autorités judiciaires, en particulier pénales, aux coûts des interprètes, aux coûts des détentions carcérales ou encore des avocats de la première heure et des défenses d'office. Je pense bien que vous ne pourrez pas répondre précisément, mais votre appréciation sera intéressante. Bien sûr, nous pourrons, au besoin, obtenir des données plus précises par le dépôt d'un instrument parlementaire.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Pour répondre à cette question, effectivement, c'est difficile de donner des chiffres précis, parce qu'il faudrait faire une analyse très fine, des heures qui sont déployées pour cette problématique. Alors, ce que je peux vous dire, c'est qu'aujourd'hui, on a effectivement une task force qui s'appelle la task force «lutte», qui est censée, on va dire, faire de la prévention et notamment de la répression au centre-ville de Fribourg. C'est 6 agents qui travaillent toute la semaine à cette tâche. Donc, je vous laisse déjà extrapoler les coûts qui y sont liés. On a évidemment aussi une cellule au Ministère public qui est dédiée à cette problématique. Donc, là de nouveau, je vous laisse extrapoler les chiffres. Et puis, finalement, eh bien, évidemment, il y a aussi la problématique de l'incarcération et du domaine pénitentiaire. Après, sortir un chiffre exact, c'est extrêmement compliqué, parce que, évidemment, pour nous, ça fait partie d'un tout au niveau sécuritaire et on n'a pas engagé des gens spécialement pour cette problématique qui est liée justement à la migration et aux délits qui y sont liés.

Je tiens à préciser quand même qu'il s'agit d'une toute petite partie de la migration. On parle d'un pourcentage très faible de gens, qui commettent beaucoup de délits. Donc, là, c'est quand même quelque chose d'important à savoir, c'est une problématique qui est connue aussi de nos services, et souvent dans une incapacité de renvoi également. Donc, il faut bien séparer les choses. Il y a aussi une problématique qui vient de la Confédération avec la modification du code de procédure pénale (CPP), qui impose maintenant une obligation d'audition par le Ministère public des personnes qui risqueraient une incarcération, ce qui provoque, évidemment, une réaction en chaîne au niveau des avocats, au niveau des traductions et ensuite, bien évidemment, de l'incarcération.

Donc, évidemment, qu'il y a un coût qui est relativement conséquent, mais, à nouveau, je le répète, lié à une infime partie des migrants qu'on a sur notre territoire.

Levrat Marie (PS/SP, GR). Je pense que M. le Représentant du Gouvernement a expliqué en détail la réponse à votre question. Peut-être au niveau des autorités judiciaires: vous allez voir tout soudain qu'en fait, les autorités judiciaires, elles sont en manque de personnel, qu'il y ait ces cas ou bien pas. Donc, on va peut-être en discuter après à propos des comptes liés au pouvoir judiciaire.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes de l'Etat 2024-DFIN-20

Pouvoir judiciaire

Rapporteur-e:	Levrat Marie (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Rapport/message:	15.04.2025 (BGC mai 2025, p. 1901)
Préavis de la commission:	05.05.2025 (BGC mai 2025, p. 1975)
Remarque:	Les comptes détaillés sont publiés sous la forme d'un fascicule séparé.

Examen de détail

Levrat Marie (PS/SP, GR). Là aussi, j'aimerais remercier toutes les personnes qui s'engagent dans le pouvoir judiciaire et qui se sont engagées en 2024.

Au niveau des comptes, l'excédent de charges des comptes 2024 est de 58 millions de francs contre 53 millions de francs au budget 2024, soit une augmentation de 9,7 %. L'augmentation des charges est d'environ 5 millions de francs par rapport au budget 2024 et l'augmentation des revenus de 2,8 millions de francs environ. L'augmentation des charges est principalement due aux dépenses informatiques liées à la digitalisation de la justice, pour laquelle des réallocations internes ont été octroyées pour un montant de 3,25 millions de francs.

Les frais d'assistance judiciaire ont augmenté de 710 000 francs, ainsi que les débours pénaux au Ministère public d'environ 1,1 million de francs. De manière générale, ce sont des comptes qui laissent très peu de marge, car ils dépendent principalement des affaires. Par ailleurs, certains arrêtés de dépassements de crédit annoncés ont été insuffisants pour couvrir les dépenses réelles, car ils sont annoncés à la mi-novembre.

Au niveau des équivalents plein-temps (EPT), il y a un écart de 8,84 EPT entre les comptes 2023 et 2024, et un écart d'environ 18 EPT entre comptes 2024 et budget 2024. Au budget 2024, 1,5 EPT de nouveaux postes ont été accordés pour le pouvoir judiciaire au Tribunal cantonal et à l'Office des faillites et 2,8 EPT ont été transférés de la Police cantonale au Tribunal des mineurs.

De manière globale, la problématique du manque de personnel est très présente dans toutes les instances judiciaires. Il y a des départs de collaborateurs qui ne supportent pas la charge de travail, les absences maladie, qui sont d'ailleurs directement remplacées, et des heures supplémentaires payées, ce qui engendre des dépassements de budget. En cas de charge particulière, le Conseil de la magistrature peut nommer un magistrat *ad hoc*.

Les justices de paix ont également de la peine à suivre, puisqu'elles subissent les coupes dans les budgets de Pro Infirmis et Pro Senectute, qui s'occupaient de l'accompagnement, mais elles subissent également la détérioration de la santé mentale des mineurs. Les justices de paix instaurent également des curatelles pour les migrants mineurs non accompagnés. Il faudrait renforcer les justices de paix en parallèle du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), car le processus doit pouvoir

fonctionner dans son ensemble. Le gel de l'engagement des stagiaires dans les autorités, annoncé il y a quelques jours, aura certainement un impact également important sur la charge du travail du pouvoir judiciaire.

De manière générale, pour les comptes 2024, il y a quelques éléments à relever concernant les projets phares du Pouvoir judiciaire.

On a déjà parlé de la loi sur la réorganisation du Pouvoir judiciaire: il y aura nécessairement des dépenses pour la mise en place, mais les effets d'une telle loi se feront également sentir sur les dépenses, puisqu'elle aura pour effet d'infléchir la courbe d'augmentation des coûts de la Justice.

Au niveau du Tribunal cantonal, il est important de relever qu'il y a 14 EPT, soit 16 juges, depuis 30 ans!

Tribunaux d'arrondissement. Dans les EPT, il y a beaucoup d'augmentations liées au paiement d'heures supplémentaires, au remplacement de congés maladie et maternité. Nombre de ces dépassements sont d'ailleurs liés au manque de personnel. Concernant les heures supplémentaires, elles sont soumises aux règles légales et elles sont payées par l'Etat.

De manière générale, le pouvoir judiciaire emploie beaucoup de jeunes demandeurs d'emploi en tant que greffiers, par exemple. Sans eux, le fonctionnement de la justice serait très entravé.

Pour le Ministère public, il y a une augmentation des pertes sur créance, pour les transports publics notamment. Environ 11 000 ordonnances pénales ont été rendues en 2024, contre moins de 10 000 en 2022. De plus, il y a un nouveau mode de facturation pour les frais de surveillance, conformément à la décision de la Confédération. Avant, ces frais étaient facturés aux cantons selon ce qu'ils ordonnaient. Maintenant, la Confédération a une enveloppe globale des frais de surveillance et facture aux cantons selon leur population respective. A Fribourg, ces frais sont reportés à 75 % pour le Ministère public et à 25 % pour la police. Cela engendre un coût total de 980 000 francs pour l'année 2024, alors que jusqu'ici, le canton dépendait 300 000 francs par année.

Offices des poursuites. Le nombre de réquisitions de poursuites a explosé en 2024.

Et enfin, concernant la Commission de conciliation en matière de baux à loyer, il y a une augmentation des charges de plus de 100 % par rapport au budget 2024. Il y a presque eu un doublement du nombre de séances, en raison de l'augmentation des contestations de hausses de loyer. Il y a également eu 1,4 EPT supplémentaire.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Un grand merci également, à nouveau, aux deux rapporteurs de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS).

Peut-être juste une précision concernant le gel des stagiaires. Je pense que c'est un point important, qui a suscité de larges questions, autant au niveau de la réputation du Pouvoir judiciaire que de la population. En fait, il ne s'agit pas d'un moratoire ou d'un gel à proprement parler. Il s'agit simplement d'un fait, qu'on a atteint le budget, en fait, d'emploi des stagiaires en 2025. La problématique, c'est que, effectivement, dans un plan d'assainissement où, normalement, on arrivait encore à justifier des crédits complémentaires ou des crédits supplémentaires, ici, ça n'est pas le cas. On a fait des propositions, effectivement, pour compenser avec des revenus. Or, c'est illégal par rapport, donc, à la loi fribourgeoise. Ce qui nous reporte en fait sur: on doit baisser les charges pour pouvoir le faire. Et il faut être clair que dans le Pouvoir judiciaire, la majorité de la croissance des charges se retrouve dans l'assistance judiciaire, qui est plutôt largement à la hausse, et ce serait complètement illusoire de vouloir réduire, en fait, les charges d'assistance judiciaire, alors même que, justement, on sait qu'elles sont en train d'augmenter. Donc, on est en train de chercher une solution pour ces stagiaires et on espère pouvoir, justement, vous proposer quelque chose d'ici peu, pour pouvoir, on va dire, réengager des stagiaires pour la fin de l'année.

Rey Alizée (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale à Villars-sur-Glâne en charge, notamment, des curatelles et aussi membre suppléante à la Commission de justice.

Nous l'avons lu dans la presse et nous l'entendons aussi de la part de professionnels du terrain et nous venons de l'entendre dans le rapport: notre pouvoir judiciaire est aujourd'hui plus que surchargé. Les justiciables doivent parfois attendre plusieurs mois avant qu'une décision ne soit rendue, même dans des cas simples. Imaginez ce qu'il en est lorsque la situation est plus complexe, avec des relations très conflictuelles entre les parties. Le temps qui passe sans solution ne fait qu'alimenter les tensions, renforcer les conflits et au final, cela coûte bien plus cher, tant sur le plan humain que pour la collectivité.

Les justices de paix, on l'a évoqué, voient le nombre de situations exploser. Et en tant que responsable aussi pour le service de curatelle de ma commune, je ne peux que le constater avec le nombre d'augmentation de situations qui nous sont soumises.

En parallèle, les subventions aux associations, comme Pro Senectute ou Pro Infirmis, qui soutiennent ces personnes concernées ont diminué. Et le résultat est clair: moins d'accompagnement, plus de détresse et donc une pression croissante sur les justices de paix et les services des curatelles.

Dans ce domaine, quelle est la stratégie du Conseil d'Etat pour faire face à cette situation préoccupante?

Je voulais parler aussi de l'engagement des stagiaires, mais j'ai eu ma réponse. Donc, je vous remercie, M. le Représentant du Gouvernement. J'attends de voir la stratégie concrète qui sera proposée dans ce domaine-là.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je pense que dans la stratégie du Conseil d'Etat et notamment de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS), la réforme du pouvoir judiciaire prend une grande place. Je pense qu'elle est clairement là pour essayer d'optimiser et de gagner en efficience au niveau des différentes instances judiciaires. Effectivement, on compte aussi sur la digitalisation des processus au sein même du Pouvoir judiciaire pour pouvoir accélérer justement les jugements et aussi faciliter le travail des membres du Pouvoir judiciaire.

Après, c'est clair, aujourd'hui, pour mettre en œuvre cette réforme du Pouvoir judiciaire ainsi que la digitalisation, on a besoin de ressources supplémentaires. Or, on fait face, et je le répète, à un plan d'assainissement, et il est effectivement difficile pour le Conseil d'Etat aussi de prioriser entre l'enseignement, entre le pouvoir judiciaire et entre toutes les demandes qui émanent de toutes les directions. Donc, on demande aussi un tout petit peu de compréhension. On essaie de trouver des solutions. Ce n'est pas faute d'essayer. On espère pouvoir arriver à un équilibre qui soit bon pour tout le monde et qu'on puisse avancer dans tous les domaines — donc celui du Pouvoir judiciaire, mais aussi dans d'autres — parce que c'est vrai que, ben, c'est une préoccupation pour tout un chacun.

Et je profite justement de l'occasion aussi pour remercier les membres du Pouvoir judiciaire, qui font un travail énorme et qui s'investissent de manière gigantesque pour maintenir un bon système dans le canton de Fribourg.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport et comptes 2025-DSJS-61

Office de la circulation et de la navigation OCN - rapport de gestion 2024

Rapporteur-e:	Levrat Marie (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Préavis de la commission:	14.04.2025 (BGC mai 2025, p. 2136)

Discussion

Levrat Marie (PS/SP, GR). Au cours de cet exercice a eu lieu la migration de l'OCN du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) vers Swisscom, qui a nécessité d'importantes ressources.

Pour le volet immobilier, les sites de Bulle et de Domdidier sont récents et permettront de répondre aux besoins futurs. Pour Fribourg, la halle technique ne répond plus aux attentes, raison pour laquelle une reconstruction de cette halle et une refonte des zones de circulation et de stationnement sont prévues pour 2030.

En 2024, l'OCN employait 97,7 équivalents plein-temps (EPT), soit une hausse de 1,5 EPT par rapport aux comptes 2023. Les produits nets des prestations de services se montent à 23,4 millions de francs (23 millions de francs aux comptes 2023), soit une augmentation de 1,7 %, et le bénéfice net à 3,27 millions de francs. La contribution à l'Etat s'élève à 2,8 millions de francs. Par ailleurs, il y a eu une augmentation du nombre de véhicules de 1,4 %.

Dans le mandat de prestations, le Conseil d'Etat fixe les objectifs politico-stratégiques et définit la qualité du service public. L'OCN s'occupe entre autres des contrôles techniques des véhicules, des contrôles de qualité, des examens de conduite, des permis de circulation et de conduite et des mesures administratives. Elle déploie également ses activités dans le cadre de la prévention.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je n'ai pas de commentaires particuliers par rapport à ce rapport. Peut-être, si vous me permettez, j'aimerais juste revenir rapidement sur le rapport de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS), enfin, sur les comptes de la DSJS, parce qu'il y avait une question du député Clément, à laquelle je n'ai pas répondu, j'ai pu le voir dans les notes, sur les frais de participation aux conférences. J'aimerais juste répéter qu'il ne s'agit ici pas de frais d'apéro, mais des reports de charges de la Confédération en lien notamment, par exemple, avec la digitalisation ou les programmes du concordat, que ce soit au niveau de la Police ou de la Justice.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

Comptes de l'Etat 2024-DFIN-20

Direction de la santé et des affaires sociales

Rapporteur-e:	Berset Christel (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	15.04.2025 (BGC mai 2025, p. 1901)
Préavis de la commission:	05.05.2025 (BGC mai 2025, p. 1975)
Remarque:	Les comptes détaillés sont publiés sous la forme d'un fascicule séparé.

Examen de détail

Berset Christel (PS/SP, FV). Nous tenons à remercier M. le Conseiller d'Etat Philippe Demierre, Directeur de la santé et des affaires sociales (DSAS), M^{me} Nicole Oswald, secrétaire générale, M. Yannick Ragot, conseiller scientifique, pour l'aperçu reçu avant la visite, l'accueil et les réponses à nos questions lors de notre visite du 17 avril dernier.

Les dépenses 2024 de la DSAS s'établissent à environ 1,4 milliard de francs, avec des recettes pour un montant de 503,2 millions de francs environ. Le résultat des comptes clôture avec un excédent de charges de 894,9 millions de francs environ, ce qui représente un écart de +50,5 millions de francs par rapport au budget.

Les principales raisons de cet écart sont les suivantes.

Alors, à la hausse, vous avez:

- > le versement aux provisions pour un montant de +38 millions de francs, en vue de l'assainissement et de l'achat de prestations pour l'Hôpital fribourgeois (HFR);
- > le versement du solde pour les prestations fournies par l'HFR en 2023 pour un montant de +12,8 millions de francs, après un prélèvement sur provision;
- > l'aide sociale pour les demandeurs d'asile et les réfugiés pour un montant de +7,2 millions de francs, après prélèvement sur le fonds asile; et enfin,
- > le versement du solde pour les prestations fournies par le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) en 2023 pour un montant de +4,9 millions de francs par rapport au budget.

A la baisse, par rapport au budget, on a:

- > les hospitalisations hors canton — c'est plutôt une bonne nouvelle — pour un montant de -6 millions de francs;
- > le financement des établissements médico-sociaux (EMS) pour -3,6 millions de francs.

Nous relevons également des revenus pour un montant de +3,9 millions de francs, en ce qui concerne les subventions fédérales à l'assurance-maladie.

En ce qui concerne le personnel et les postes de travail, nous relevons qu'avec ces 196,9 EPT comptabilisés en 2024, la DSAS figure parmi les Directions les plus petites de l'Etat en termes de personnel, malgré ses 8 services qui la composent. Chaque service de la DSAS occupe entre 9 et 22 EPT, à l'exception du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) qui en occupe 74,46 EPT. L'augmentation générale de +6,35 EPT par rapport au budget concerne principalement l'EMS "Les Camélias" au RFSM, qui reçoit 5,66 EPT de plus pour être conforme à l'ordonnance sur les besoins en soins et accompagnement des EMS pour les personnes. Ces EPT sont couverts par les recettes.

Je poursuis maintenant l'examen de détail avec les différents centres de charges de la DSAS.

Passons au *Secrétariat général*. Les comptes du Secrétariat général clôturent avec un excédent de charges de 2,85 millions de francs. Ce montant est supérieur aux prévisions budgétaires, situées à 2,7 millions de francs, avec un écart de 150 762 francs, soit 6 %. La cause principale se trouve dans le compte relatif aux traitements du personnel (3010.100), avec un dépassement de 0,53 EPT, nécessaire pour le remplacement d'absences de longue durée.

Pour ce qui est du *Service de la santé publique*, ses comptes clôturent avec un excédent de charges de 460,1 millions de francs, alors que 410,2 millions de francs étaient initialement prévus au budget, ce qui représente un écart de près de 50 millions de francs, soit 12 %.

Alors, quelles sont les causes principales de cet écart par rapport au budget? Eh bien, ce sont:

- > le versement aux provisions pour un montant de +13 millions de francs afin de payer, en 2024, le solde des prestations fournies par l'HFR et le RFSM en 2023; il s'agit aussi du
- > versement aux provisions pour l'aide financière à long terme à l'HFR pour un montant de +25 millions de francs; et
- > une bonne nouvelle, néanmoins, avec un montant de -6 millions de francs pour les hospitalisations publiques et privées hors canton. En effet, si le budget 2024 se basait sur l'évolution historique des hospitalisations hors canton, le volume des cas s'est avéré inférieur aux prévisions.

Passons maintenant à l'HFR. Pour l'ensemble des rubriques HFR, les différences par rapport au budget sont dues en particulier à deux éléments:

- > le premier est l'achat de prestations fournies par l'HFR en 2023, qui étaient plus importantes que prévu et qui ont été financées lors du décompte final en 2024 — ça, c'est +8,8 millions de francs; et
- > le second élément, c'est le financement pour un montant de +4,32 millions de francs des dépassements des journées d'attente en EMS pour les années 2022 et 2023. Ces dépassements sont constatés et financés lors du décompte final, qui a toujours lieu l'année d'après, donc en 2024.

Vous trouvez tout plein d'informations intéressantes dans le rapport du Conseil d'Etat.

Pour le RFSM, la différence de +4,87 millions de francs par rapport au budget est due à l'achat de prestations fournies par le RFSM en 2023, plus important que prévu et financé, lui aussi, lors du décompte final en 2024.

Soins et aide familiale à domicile. Les dépenses nettes en lien avec les soins et l'aide familiale à domicile sont supérieures au budget 2024 pour trois raisons:

- > le paiement des décomptes finaux, qui sont relatifs aux exercices précédents, qui étaient supérieurs aux prévisions budgétaires;
- > l'augmentation de l'activité des infirmières et infirmiers indépendant·e·s, qui a été supérieure aux prévisions; et
- > les recettes sur les prestations réalisées, lesquelles ont été, malheureusement, inférieures aux prévisions.

Passons au *Service dentaire scolaire*, dont les comptes clôturent avec un excédent de charges de 474 590 francs. Cela représente un écart de plus de 464 580 francs par rapport au budget, qui portait sur un déficit d'environ 10 000 francs. Et ce dépassement budgétaire, au niveau de ce service, est dû à une activité moindre en raison de la forte concurrence des dentistes privés surtout.

En ce qui concerne le *Service du médecin cantonal*, la situation est stable et il n'y a rien de particulier à signaler.

Concernant *Les Camélias*, le fameux EMS du RFSM, l'augmentation de 5,66 EPT est liée à l'augmentation du nombre de lits.

Les comptes du Service de la prévoyance sociale clôturent, eux, avec un excédent de charges de 132,6 millions de francs, ce qui représente un écart de -1,86 million de francs par rapport au budget. Alors, voyons le détail de ces différents postes.

Pour ce qui est des EMS, bonne nouvelle, la réalité 2024 a été inférieure aux prévisions budgétaires en raison d'une subvention moyenne à l'accompagnement plus basse que prévu et d'un nombre de journées moins élevé que budgété. Le prélèvement sur la provision n'a donc pas été nécessaire.

Pour les *institutions spécialisées fribourgeoises*, le dépassement net est, lui, de 0,9 million de francs. Ainsi, la réalité des dépenses pour ce secteur est conforme au budget. Par contre, les dépenses pour les placements dans les institutions hors canton sont supérieures au budget, essentiellement pour les placements ordonnés par la justice pour les personnes mineures.

Service de l'action sociale: eh bien, là, les comptes de ce service clôturent sur un excédent de charges assez important de 51,1 millions de francs, ce qui représente un écart de -6,8 millions de francs par rapport au budget, qui portait sur un montant de 44,2 millions de francs.

Alors, passons à l'*aide sociale*. Si on considère ces postes, on constate que les dépenses totales nettes à charge de l'Etat pour l'aide sociale accordée aux Fribourgeois sont légèrement inférieures aux prévisions budgétaires.

Les *dépenses d'intégration* sont, quant à elles, en hausse, visant un renforcement des mesures, comme les cours de langue, par exemple, car il s'agit d'atteindre les objectifs fixés par la Confédération pour les permis S notamment. Le montant final net à charge de l'Etat est conforme au budget. Nous relevons toutefois un prélèvement supplémentaire de 3 millions de francs sur le fonds prévu à cet effet pour permettre de couvrir la position.

Aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés: les dépenses supplémentaires dans le domaine de l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés par rapport au budget s'expliquent notamment par trois éléments:

- > tout d'abord, un nombre plus conséquent que prévu de réfugiés à charge de l'Etat; ensuite,
- > une diminution des recettes liée à la réduction du forfait fédéral; et enfin,
- > des frais plus importants. Cela concerne les loyers, les aménagements de locaux, comme le NH Hôtel, la sécurité, la protection des mineurs non accompagnés, des frais administratifs supplémentaires, en ce qui concerne le mandat "Organisation for Refugee Services" (ORS), liés à un chiffre d'affaires plus important que budgété.

Passons maintenant aux comptes des assurances sociales, donc de l'*Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS)*, qui clôturent avec un excédent de charges de 223,1 millions de francs, ce qui représente un écart de -5 millions de francs par rapport au budget, qui portait sur un montant de 228,1 millions de francs.

Les principales causes de cet écart sont:

- > des frais de gestion d'environ 813 000 francs inférieurs au budget, en raison de frais informatiques plus bas que prévu;
- > des montants bruts pour les prestations complémentaires (PC) de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et de l'assurance-invalidité (AI) plus élevés en 2024, en raison d'une hausse des bénéficiaires plus élevée que prévu. Mais, étant donné que la participation de la Confédération est également en hausse, la part nette à charge du canton est globalement en dessous du montant total prévu.
- > Finalement, si les comptes présentent un léger dépassement de la subvention cantonale pour les primes d'assurance-maladie, celui-ci est couvert par les montants de la subvention fédérale, qui, eux, ont été supérieurs aux attentes, donc au budget 2024.

J'en arrive au dernier centre de charges de cette direction. J'ai nommé le *SEJ*. Les comptes du SEJ clôturent avec un excédent de charges d'environ 20,5 millions de francs, ce qui représente un très faible écart de 50 359 francs par rapport au budget.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. En préambule, j'aimerais remercier M^{mes} les rapporteuses Christel Berstet et Catherine Beaud pour le sérieux des opérations qui ont été effectuées dans notre direction. C'est vraiment un plaisir de pouvoir échanger aussi avec vous. On a répondu à beaucoup de questions. Je tiens aussi à remercier tous mes services qui ont travaillé vraiment d'arrache-pied pour fournir le maximum d'informations au préalable et puis après aussi, après votre visite. Je pense qu'à ce niveau-là, c'était vraiment très bien, vraiment de bons échanges. Et puis, on a pu se faire une idée qui soit la plus complète et la plus juste possible à ce niveau-là. Donc, merci beaucoup.

Clément Christian (Le Centre/Die Mitte, SC). J'ai une question concernant la Banque alimentaire.

La mission de la Banque alimentaire est de collecter les denrées invendues auprès des divers commerces, producteurs et industriels, pour les redistribuer gratuitement aux associations locales œuvrant directement auprès des personnes dans le besoin. C'est dans cette optique que j'ai soutenu avec motivation la création de la Banque alimentaire. Or, si vous allez sur le site de la Banque alimentaire, vous pouvez voir que celle-ci ne fait plus la Banque, mais a commencé à organiser des collectes de denrées auprès du public. Or, les organisations bénévoles telles que les cartons du cœur organisent des collectes de denrées et de biens essentiels auprès du public depuis de nombreuses années. Non seulement elles entrent ainsi en concurrence les unes avec les autres, mais certains centres commerciaux limitent les autorisations de récolter devant leurs portes. De plus, la Banque alimentaire utilise un gros budget marketing pour ses actions. Cette manière décourage les bénévoles établis.

Expliquez-moi: quel est le sens? Une association, la Banque alimentaire, avec des personnes salariées, subventionnées par l'Etat, sort de sa mission et concurrence les associations totalement bénévoles pour leur redonner les données récoltées auprès du public, ce que les associations totalement bénévoles auraient pu récolter elles-mêmes. Si la Banque alimentaire n'a rien d'autre à faire et ne se recentre pas sur sa mission pour laquelle nous l'avons établie, il serait certainement judicieux au prochain budget de supprimer les 200 000 francs d'aide annuelle à la Banque alimentaire et les verser directement aux associations qui sont sur le terrain.

Michel Pascale (PS/SP, SC). Je me permets juste d'intervenir, connaissant bien la Banque alimentaire et étant bénéficiaire, au niveau d'Espacefemmes, de ces dons-là. L'objectif de la Banque alimentaire est véritablement de soulager les associations de terrain de la récolte pour qu'elles puissent se consacrer à la redistribution à leurs bénéficiaires qu'elles connaissent bien. Donc, c'est vraiment créer un intermédiaire, pour que vraiment toute l'énergie des associations soit tournée vers les bénéficiaires. Après, je sais qu'il y a tout un débat avec certaines structures qui sont habituées à récolter des denrées, mais néanmoins, c'est un soulagement pour la majorité des associations qui bénéficient ainsi de manière régulière de denrées à redistribuer directement à leur public qu'elles connaissent. Je voulais juste amener ce complément d'information.

Clément Christian (Le Centre/Die Mitte, SC). Je reviens à pourquoi on a voté pour la Banque alimentaire. Ce n'est pas sa mission et ce n'est pas sa mission d'entrer en concurrence avec les associations bénévoles qui existent.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je vais tenter de répondre à la question de M. le Député Clément. Donc, c'est vrai que la Banque alimentaire assure un rôle important dans notre canton, de coordination et de redistribution à toutes les associations, comme l'a dit M^{me} la Députée Pascale Michel. Je veillerai aussi à ce qu'il n'y ait pas de choses qui soient faites en dehors de ceci. Il y a eu des récoltes d'aliments. Il y a eu des journées qui étaient prévues pour justement, au début... c'était pour amplifier la Banque alimentaire, quand elle a démarré. Mais maintenant, je suis allé, moi-même, visiter la Banque alimentaire. On l'a inaugurée, il n'y a pas longtemps. L'inauguration officielle s'est faite là. Et puis, c'est vrai que le rôle de la Banque alimentaire, c'est vraiment d'exercer un complément, en fait, à ce qui existe déjà et non pas à instituer autre chose. Donc, on a une trentaine d'associations dans le canton de Fribourg au bénéfice de la redistribution de la Banque alimentaire. Donc, vraiment, c'est un système de complément, d'apport à ces 30 associations. Et ça, je veillerai à ce que ça ne déborde pas à ce niveau-là. Je n'ai pas du tout envie de couper la subvention, loin de là. Vous savez que la Banque alimentaire est un élément qui est très transversal au niveau des directions. On a trois, voire quatre départements qui sont touchés par la Banque alimentaire. Et ça, je me veillerai, dans l'avenir, que ça se maintienne comme ça. Mais, je vous remercie de votre question. Ça nous rend aussi attentifs à ce qu'il n'y ait pas de débordements à ce niveau-là.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité 2024-CE-151

Direction de la santé et des affaires sociales

Rapporteur-e: **Beaud Catherine (Le Centre/Die Mitte, GR)**

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**

Rapport/message: **11.03.2025 (BGC mai 2025, p. 1203)**

Préavis de la commission: **05.05.2025 (BGC mai 2025, p. 1443)**

Discussion

Berset Christel (PS/SP, FV). Alors, le rapport d'activités de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) est donc très complet, il comprend des informations détaillées sur le travail énorme qui est accompli par les collaborateurs et collaboratrices dans les différents services de la DSAS et il y a aussi de nombreux liens vers les pages Internet du site de l'Etat pour celles et ceux qui veulent approfondir un thème en particulier. Je présente dès lors ici quelques points forts pour l'année 2024.

De manière générale, la DSAS et ses services ont été fortement mis à contribution dans le cadre de la finalisation de plusieurs projets phares en matière de santé et d'action sociale, notamment la préparation de trois votations populaires et la coordination de plusieurs projets.

En matière de santé, la population fribourgeoise a refusé à une large majorité l'initiative constitutionnelle "Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité" et a accepté à 68 % le contre-projet du Conseil d'Etat, qui a apporté de nombreuses améliorations au système de prise en charge des urgences.

Toujours dans le domaine de la santé, la population fribourgeoise a accepté à plus de 79 % le décret financier pour soutenir l'Hôpital fribourgeois (HFR), qui portait, d'une part, sur l'octroi d'un cautionnement, vous vous en souvenez, en faveur des investissements 2024–2026 et, d'autre part, sur un prêt sans intérêt de 70 millions de francs pour le financement des frais d'étude en vue de la construction d'un nouvel hôpital.

Dans le domaine social, la DSAS a conduit vers le succès la loi sur les prestations complémentaires, avec une acceptation par la population à près de 70 %. Il s'agit d'une mesure phare de la politique familiale, attendue depuis plus de 20 ans, qui vise à soutenir les quelque 1500 familles à revenu modeste dans notre canton.

Un autre succès de la DSAS, en 2024, a été l'adoption par le Grand Conseil de la révision de la loi sur l'aide sociale (LASoc), la fameuse LASoc.

La DSAS a eu encore du pain sur la planche avec la concrétisation de l'initiative sur des soins infirmiers forts. Elle a mis en consultation un avant-projet de loi cantonale pour mettre en œuvre l'offensive de formation prévue au niveau fédéral. Une cheffe de projet a rejoint le secrétariat général pour la mise en œuvre de cette initiative.

Et notons finalement que, depuis le mois de mars 2024, le conseiller d'Etat-directeur préside l'association CARA, la plateforme intercantonale pour le dossier électronique du patient.

En ce qui concerne, maintenant, les différents services de la DSAS, voici quelques informations en bref.

Le Service de la santé publique (SSP): eh bien, il a subi quelques changements organisationnels. La cheffe du SSP, la D^re Claudine Mathieu Thiébaud, a quitté le service et a été remplacée par M. Stéphane Luyet.

HFR: une task force réunissant des représentants de la Direction, du SSP et de l'HFR a été instaurée à la demande du Conseil d'Etat pour suivre intensément les aspects liés aux finances de l'HFR. Et mentionnons que la sortie du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) de l'Etat a été menée à bien. L'HFR a également décidé de regrouper la médecine interne de l'HFR Meyriez-Murten sur le site de l'HFR Tafers au cours de l'année 2025.

Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM): pour anticiper les évolutions démographiques et médicales à venir, le conseil d'administration du RFSM a initié un ambitieux projet de développement sur le site de Marsens, intégrant une unité de soins psychiatriques de 60 lits, spécialement conçue pour répondre aux besoins croissants en psychiatrie gériatrique, ainsi qu'une unité spécialisée de 45 lits, dédiée à la prise en charge des patients atteints de démence. L'année 2024 a également été marquée par une activité particulièrement intense, avec un taux d'occupation dépassant régulièrement les 100 % dans les deux sites hospitaliers.

En ce qui concerne le *dossier électronique du patient (DEP)*, le fameux DEP, près de 3000 Fribourgeois et Fribourgeoises ont ouvert leur DEP via CARA à la fin 2024. Environ 280 prestataires de soins établis dans le canton de Fribourg y étaient affiliés à cette date. À Fribourg, le nombre de DEP a ainsi sextuplé en un an, soutenu par l'ouverture de guichets d'assistance et une collaboration intercantionale active.

Au *Service du médecin cantonal*, en matière de politique liée aux addictions, l'espace de consommation sécurisé, destiné aux bénéficiaires fribourgeois, a été ouvert par le Tremplin en août 2024 en ville de Fribourg. Dans le domaine de la santé sexuelle, outre l'éducation en santé sexuelle dans les classes, 133 situations en lien avec des comportements sexuels ont dû être recadrées. Et des suspicions et des révélations d'abus sexuels ou de maltraitance ont nécessité une évaluation, une prise en charge et un accompagnement interdisciplinaire.

Au *Service de la prévoyance sociale (SPS)*, dans le domaine des institutions spécialisées, on a créé de nouvelles places dans les institutions socio-éducatives fribourgeoises pour accueillir, dans notre canton, les enfants qui sont suivis, au titre de la protection de l'enfance, par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), et ces enfants sont toujours plus nombreux.

Toujours au SPS, mais cette fois dans le domaine du *maintien à domicile des personnes âgées*, un mandat cantonal a été attribué au Réseau santé de la Glâne, pour ouvrir 12 nouveaux lits destinés à des séjours d'évaluation et d'orientation sur le site de Billens. Cette unité a pour mission de garantir une transition appropriée entre un séjour à l'hôpital et le retour à domicile.

Dans le domaine de la *politique de la personne en situation de handicap*, maintenant, le canton de Fribourg a participé du 15 mai au 15 juin 2024, et en collaboration avec une trentaine de partenaires, à la célébration du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de l'Organisation des nations unies (ONU) relative aux droits des personnes handicapées.

Concernant les *proches-aidants*, la Commission de finances et de gestion (CFG) a appris que l'Etat verse un financement complémentaire au prestataire de soins à domicile agréé pour couvrir les coûts non pris en charge par l'assurance-maladie. Mais, comme l'Etat n'intervient pas dans l'opérationnel de ces structures et ne s'occupe pas de leur gestion des ressources humaines (RH), la DSAS ne peut pas dire si le supplément cantonal constitue un défraiement direct au proche-aidant ou si ce montant constitue une subvention à des entreprises privées qui emploient des proches-aidants.

Passons au *Service de l'action sociale (SASoc)*. Alors, dans le domaine de l'asile, le SASoc a été fortement mobilisé dans la gestion de la crise migratoire, qui, depuis l'éclatement de la guerre en Ukraine, s'est amplifiée avec l'augmentation des arrivées de requérants et requérantes d'asile provenant d'autres régions du monde aussi.

Fribourg pour tous connaît de plus en plus de succès, puisque le nombre de personnes qui ont consulté ce guichet social est en constante augmentation (+69 % depuis 2019).

Finalement, en collaboration avec les autres cantons, la DSAS travaille à la mise en œuvre du *numéro de téléphone central unique pour l'aide aux victimes d'infractions*.

Le *SEJ*, maintenant. Eh bien, l'augmentation des effectifs au SEJ dans le domaine de l'action sociale directe a permis de diminuer le nombre de mandats et de dossiers enfants par équivalent plein-temps (EPT), pour arriver à 76 dossiers actifs, sans compter les enquêtes sociales et les mineurs non accompagnés (MNA). Néanmoins, les normes de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), qui demandent 50 dossiers par intervenant en protection de l'enfance (IPE), n'ont pas encore été atteintes en 2024.

Une nouvelle *prestation ambulatoire socioéducative* a été créée par les institutions d'éducation. Ça s'appelle la "prise en charge externe intensive". Et cette prestation, qui se termine dans les 6 mois, vise l'amélioration de la situation dans la famille, avec, comme objectif final, un retour complet dans la famille.

Une *stratégie cantonale de la petite enfance* a été adoptée par le Conseil d'Etat, un jalon significatif dans la reconnaissance de l'importance des premières années de vie ainsi que du rôle crucial de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance.

Le rapport MICROGIS, mandaté en collaboration avec l'Association des communes fribourgeoises, a permis de faire le point sur l'adéquation entre l'offre et les besoins en *places d'accueil extrafamilial* dans le canton. Globalement, 71,1 % des besoins de conciliation sont couverts pour le préscolaire, mais seulement le 56,9 % des besoins est couvert pour l'extrascolaire. Et le rapport fait le constat qu'il y a des différences importantes entre les districts.

Voilà. Et pour terminer ce rapport en beauté, M^{me} la Présidente, je mentionnerai que le *Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)* a fêté ses 30 ans d'existence et a marqué ce jubilé par une publication anniversaire ainsi que par l'organisation d'une fête rassemblant de nombreux et nombreuses partenaires.

Emonet Gaétan (*PS/SP, VE*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignant au primaire et de ce fait, je m'intéresse particulièrement à la qualité de vie des enfants. Je m'exprime au nom du groupe socialiste.

Il y a deux questions particulières à poser au Directeur de la santé et des affaires sociales (DSAS).

Tout d'abord, concernant la formation en santé sexuelle dans les classes fribourgeoises, on peut voir dans les comptes que les heures complémentaires ont dû être payées et qu'un rattrapage des cours d'éducation sexuelle sous l'année 2023/24 avec 0,5 équivalent plein-temps (EPT) supplémentaire accordé par le Conseil d'Etat et couvert partiellement par la facturation des prestations et une disponibilité sur un compte a eu lieu. Je salue cette décision, mais la situation et les retards sont loin d'être résorbés. J'en veux pour preuve le message reçu par ma directrice concernant cette information à donner dans mon établissement, respectivement dans ma classe: «Cette année, suite à un problème de santé, j'ai pris du retard dans mes interventions. Je n'arriverai malheureusement à faire que les 8 H, sans soirée des parents. Nous avons une lettre type pour informer les parents de notre passage. Les 2 et 6 H devront se faire un rattrapage en septembre 2025.» Encore du retard qui sera pris pour les mois à venir. Je n'ai pas ici développé l'importance des interventions en classe des spécialistes d'éducation sexuelle, mais je me fais du souci pour les retards constatés. Ainsi, je demande quelles mesures peuvent être prises au niveau du Service du médecin cantonal, notamment au niveau d'une possibilité de remplacement, par exemple, et quel niveau d'importance ce porte Service à ces cours?

En effet, il serait temps de mettre sur pied un vrai concept de santé sexuelle à l'école, une vraie politique dans ce domaine, constatant une augmentation des problèmes et des comportements inadéquats dans nos classes face à cette thématique.

La deuxième partie de mon intervention concerne le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Des améliorations peuvent être constatées, cela a été dit par la rapporteure tout à l'heure. On arrive maintenant, grâce à l'augmentation des effectifs, à diminuer le nombre de dossiers par EPT pour en arriver à 76. Mais cela ne semble pas suffisant aux yeux des syndicats et des employés du SEJ eux-mêmes. Lu dans notre quotidien préféré: «La charge de travail des intervenants en protection de l'enfance n'est plus viable et ce sont l'intégrité psychique et physique des enfants qui en font les frais.» Une pétition a été lancée pour demander de respecter les normes établies par la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), qui prévoit qu'un intervenant prenne en charge un maximum de 50 enfants. Cet objectif devait être atteint à l'horizon de 10 ans. Mais cela ne va pas. Le timing est trop long et on laisse de côté bon nombre d'enfants, qui n'auront pas pu bénéficier d'un soutien personnalisé et des aides auxquelles ils ont droit. Proches Aidants Fribourg (PA-F) va passer par là. Mais la DSAS, est-elle consciente du problème et va-t-elle tenter d'améliorer la situation avant 10 ans?

Menétrey Lucie (*PS/SP, SC*). Ma question concerne, en fait, le financement de l'Organisation for Refugee Services (ORS). Il y a un point qui interpelle ici le groupe socialiste. Pouvez-vous nous confirmer que ce partenaire perçoit de la part de l'Etat pour le financement de ses frais administratifs un pourcentage déterminé de son chiffre d'affaires? Et, si oui, de combien de pourcents? Ca semble être un élément vachement étonnant, parce que ça encourage à augmenter le chiffre d'affaires et ça n'encourage absolument pas à l'efficience et à la sobriété dans la gestion du mandat qui lui a été confié.

Michel Pascale (*PS/SP, SC*). J'ai déjà déclaré mes liens d'intérêts: je précise que je suis directrice d'Espacefemmes, c'est une association qui travaille en étroite et bonne collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Je devais le dire.

La lecture du rapport, justement, de la DSAS expose la pluralité des missions assumées par cette direction — toutes cruciales pour notre société, sa cohésion et la prise en charge des plus précaires de ses membres.

Je restreins mes questions à deux chapitres qui ont particulièrement retenu mon attention.

Le 5.5.1.9.3 – j'adore ! –: aide aux victimes d'infractions. Solidarité femmes Fribourg exerce le mandat de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) pour des femmes victimes de violences et propose pour tout le canton 6 places pour femmes, accompagnées en tout et pour tout de 8 enfants maximum, et lorsque la place manque, les femmes sont hébergées en hôtel.

Suite au féminicide d'Epagny, notre conseiller d'Etat, M. Demierre, a annoncé à la presse un financement pour l'accueil des victimes de 1,39 million de francs en 2024. A la lecture des comptes, même n'étant pas spécialiste, je n'ai pas retrouvé ces chiffres. Je ne comprends pas quelles prestations cela recouvre. Et j'aurais souhaité des explications.

Ensuite, je lis dans le rapport que le mandat à cette structure professionnelle, active depuis quarante ans, a été renouvelé pour un an seulement. Le Conseil d'Etat est certainement conscient que les mandataires maintenus dans l'incertitude financière, année après année, s'épuisent. Comment pense-t-il renforcer la sécurité financière et assurer la pérennité des structures d'aide, la prise en charge des victimes et le développement du dispositif? C'est ma deuxième question.

Un autre chapitre, le 5.5.1.11, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF), a aussi retenu mon attention.

En octobre 2023, la nouvelle responsable du BEF est entrée en fonction. Les difficultés liées à cette transition ont inévitablement eu un impact et ont un impact sur l'avancement des différents travaux. J'aimerais connaître l'ampleur et la nature de cet impact: quels sont les retards pris dans les grands dossiers en cours? Et, surtout, quelles mesures ont été prises en 2024 pour y remédier? Et quelle est la situation actuelle?

J'avais une question concernant le concept de lutte contre les violences au sein du couple et de la famille. Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse. Et j'attends avec impatience le 26 mai pour son dévoilement.

Par ailleurs, je rappelle la question de tout à l'heure: quelles ont été en 2024 les actions concrètes pour assurer une coordination efficace entre les structures de prise en charge des victimes, de protection de la jeunesse, de justice et d'accompagnement et de traitement des auteurs et autrices de violences.

Rey Alizée (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts, en plus de ceux déjà mentionnés: membre du comité du Réseau santé Sarine et présidente de la commission des indemnités forfaitaires ainsi que présidente du comité d'initiative pour l'initiative cantonale pour des primes abordables.

J'interviendrai sur deux points relevant de la Direction de la santé et des affaires sociales, dont un en lien, en partie, avec l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Je le traite directement ici, comme ça, tout est dit en une fois.

Mon premier point concerne les associations qui emploient les proches-aidants comme AsFam ou Solicare. C'a été évoqué, ces associations, elles suscitent beaucoup d'interrogations et de vives discussions au niveau fédéral. Malgré de grandes réticences dans d'autres cantons, le canton de Fribourg a décidé d'octroyer l'autorisation d'exercer à ces associations dans notre canton. Pour rappel du système mis en place, ces associations, elles emploient des proches-aidants et elles sont financées par le biais de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) à raison de 52 fr. 60 par heure de prise en charge. Ça a été évoqué par la rapporteure. Une partie est dévolue aux proches-aidants et une autre partie à l'association. Le canton complète ce financement à hauteur de 8 fr. 40 par heure. Ce modèle soulève des interrogations, surtout en matière de transparence. Est-ce que ces 8 fr. 40 qui sont versés par le canton, ils vont en totalité aux proches-aidants ou est-ce que l'association qui les emploie en profite également?

Le deuxième point: les primes maladie. En préambule, le groupe socialiste tient à rappeler que ces dernières années, le canton de Fribourg a réduit sa part de financement aux subsides de primes maladie. Mais pour 2024, une augmentation est à relever. Mais il est toutefois important de le dire, cette augmentation, elle n'est pas due à une impulsion du Conseil d'Etat, mais bien à une décision du Grand Conseil sur amendement du Parti socialiste dans le cadre de la prolongation du délai de traitement de l'initiative cantonale pour des primes abordables.

A propos de l'initiative pour des primes maladie abordables, où en est le Conseil d'Etat? Rappelons les faits. L'initiative, elle a été déposée en novembre 2021. Sa validité a été constatée en 2022. Le délai a été prolongé en juin 2023 avec à la clef cette augmentation de budget. Et puis, cette prolongation, elle visait surtout à attendre la votation sur l'initiative fédérale qui est formulée en des termes similaires. Cette votation, elle a eu lieu le 9 juin 2024, donc il y a presque une année. L'initiative, elle a été refusée au niveau suisse, mais elle a été acceptée dans le canton de Fribourg à 55 %. Nous sommes en mai 2025, donc presque un an s'est écoulé. Alors que fait le Conseil d'Etat? Où en est-il dans ses travaux? Compte-t-il jouer la montre, prétextant le plan d'assainissement, au détriment des Fribourgeoises et des Fribourgeois? Pour rappel, les primes maladie représentent aujourd'hui l'une des charges les plus lourdes pour les ménages et s'apparentent de plus en plus à un impôt caché. Contribuer au paiement des primes, c'est la mesure la plus efficace pour soulager la classe moyenne. Bien plus que pour des baisses d'impôts, qui, ne nous le cachons pas, profitent surtout aux plus aisés. Le Conseil d'Etat ne peut pas rester passif dans cette situation. Il a désormais la légitimité démocratique d'agir et la population attend des réponses.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Donc, je vais répondre aux 4 personnes qui sont intervenues, de la manière la plus précise et la plus complète que possible. Donc, voilà. On va prendre les choses dans l'ordre.

Tout d'abord, le député Emonet, donc concernant la santé sexuelle: donc, c'est vrai que, dans le canton de Fribourg, on a, en 2024, donc l'année passée, on a eu tous les cours qui ont été rattrapés et puis, les remplacements sont planifiés en 2025 pour

contrôler les absences maladie. Donc, là, on a un système qui est mis en place et c'est important. Parce qu'il n'est jamais, en fait, simple de remplacer une personne. Ce sont des personnes qui ont une formation tellement spécifique dans le cadre de leur fonction. Les personnes qui sont en place, elles sont déjà très flexibles. Elles doivent passer d'une classe à l'autre. C'est quelque chose qui n'est vraiment pas simple à faire, à mettre en place. Mais on rattrape. Donc, j'ai dit, en 2024, on avait fait tous les cours de santé sexuelle. On a juste repris un tout petit peu de retard, mais très, très, très peu, l'année dernière. Donc, c'est vraiment important de le dire. Il existe, par ailleurs, un concept de santé sexuelle qui a été développé avec les gens du terrain pour justement cibler les concepts et les demandes qui ont été faites à ce niveau-là. Donc, on a cette stratégie qui a été adoptée par le Conseil d'Etat en 2024. Et puis, ça joue vraiment un rôle important pour la prévention des violences sexuelles. Justement, on est en plein débat, dans les débats qui nous animent maintenant par rapport aux violences sexuelles. Donc, voilà concernant le remplacement en matière de cours de santé sexuelle.

Par rapport aux chiffres de M^{me} Menétrey, qui sont demandés par rapport au "Kostendach", aux chiffres de l'Organisation for Refugee Service (ORS). Donc, ORS reçoit un montant pour les frais administratifs calculé sur le chiffre d'affaires en 2025, il s'élève à un taux de 9,5 %. Donc, vous pouvez noter les 9,5 %. Et je pense que c'est important qu'on puisse aussi dire que ce montant sert à couvrir les frais concernant les locations des locaux administratifs, on a le système informatique, toujours en rapport avec l'ampleur de l'activité. Donc, c'est vrai que vous allez me dire, mais c'est une société privée qui fait du bénéfice. En fait, pas tant que ça, parce qu'elles sont là vraiment à l'aide de l'Etat. Et je peux vous dire qu'on a été tout, tout contents, le canton de Fribourg, d'avoir ORS, disons, qui a mis en place un dispositif complètement incroyable, hein, avec l'arrivée aussi des migrants de provenance ukrainienne. Pour moi, c'était vraiment important de le souligner et puis, ce sont vraiment des choses qui sont importantes à dire. On a le Conseil d'Etat qui a fixé un taux, justement, sur la base d'une analyse des frais administratifs réalisés en 2018 et puis, on va réévaluer, en fait, ce taux-là en 2027. Donc, c'étaient des éléments que je pouvais apporter par rapport à tout ceci.

Donc, maintenant, par rapport à la question de M^{me} Michel concernant les avancées sur les travaux sur les structures d'aide: donc, là, on est actuellement, effectivement, sur les... Ben, je vous ai déjà dit tout à l'heure qu'on aura une conférence de presse lundi prochain. On va amener énormément d'éléments à ce niveau-là pour parler, justement, de ces violences domestiques. Et puis, qu'est-ce qui en deviendra des auteurs et autrices de violences? Je ne peux pas dévoiler ça aujourd'hui, mais je pense que ça sera important et après, on fera un communiqué de presse. Il y a vraiment des informations qui sont données la semaine prochaine à ce niveau-là. Pour moi, c'était important. Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions. J'essaie de prendre toutes les questions. Je m'excuse, mais voilà.

Concernant l'initiative des 10 %: donc, là, on a, effectivement, toute une réflexion qui a été faite. Vous avez rappelé les dates, M^{me} Rey, par rapport à l'initiative des 10 %. Donc, le Conseil d'Etat plonge toujours, en fait, maintenant, sur un éventuel contre-projet à l'initiative des 10 %. Donc, on va vraiment de l'avant maintenant. Je peux vous dire qu'on a le dossier sur le bureau, là. Et vous aurez des nouvelles très, très prochainement par rapport à ça. Mais, c'est bien de revenir avec cela, parce que nous, on voulait attendre ce que fait la Confédération, mais maintenant, on est en face, vraiment, de pouvoir répondre à votre initiative, en fait, concernant les 10 %, qui est une donnée qui est très importante pour le canton de Fribourg de mon point de vue et de l'ensemble de la députation aussi. Donc, voilà.

Je crois que j'ai répondu à pratiquement tout. Les proches aidants par rapport aux 8 fr. 40: là, moi, je n'ai pas la réponse. Je vais re-regarder encore. On a parlé de 8 fr. 40, si ces montants sont versés directement aux proches-aidants ou à l'association. Je vais regarder et je vous répondrai directement pour ce montant-là. Donc ça, je vais regarder. Pas de problème. Voilà.

Emonet Gaétan (*PS/SP, VE*). Vous n'aviez pas répondu à ma question concernant le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) et le délai de dix ans pour se conformer aux exigences de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), pour passer de 78 enfants par équivalent plein-temps (EPT) à 50. Le délai de dix ans me paraît sacrifier une génération et il est un petit peu long. J'en ai parlé, Proches Aidants Fribourg (PA-F) va passer par là, mais on pourrait faire un effort, quand même, pour les enfants.

Michel Pascale (*PS/SP, SC*). Oui, alors, je suis désolée, mais, effectivement, il y a plusieurs questions que je peux momentanément abandonner, mais j'aimerais vraiment savoir comment sont composés ces 1,39 million de francs dépensés en 2024, qui ont été, par deux fois, communiqués aux médias en marge du drame d'Epagny. Parce que je n'ai vraiment pas compris comment ça se composait. Et au moins ça, j'aimerais bien savoir.

Cotting Charly (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). J'ai juste une question à l'adresse de M^{me} Alizée Rey. Quelle est sa définition de la classe moyenne? Quand on parle des primes d'assurance-maladie ou du soutien cantonal aux primes d'assurance-maladie, le site Internet est assez clair: pour un couple marié avec deux enfants, la limite de revenu est de 79 000 francs, ce qui correspond plus ou moins au revenu imposable. Alors, quelle est votre définition du revenu imposable pour dire que la classe moyenne n'est pas soutenue?

Rey Alizée (PS/SP, SC). M. Cotting, M. le Député Cotting, je vous remercie de votre question. On ne peut peut-être pas faire de bataille de chiffres à ce niveau-là. La définition de la classe moyenne, ben, pour moi, vous avez évoqué un revenu imposable de 79 000 francs, ça peut même aller au-delà. Et puis, quand on parle de l'initiative pour les primes abordables, on parle de plafonner les primes maladie à 10 % du revenu. Et donc, ça ne concerne pas les subsides. Mais, c'est justement cette partie de la population qui n'a pas droit aux subsides et qui pourrait bénéficier d'un soutien financier.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. En réponse à la question de M. le Député Emonet concernant le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), j'espère que c'est la dernière fois que vous prenez la parole, parce que vous ajoutez chaque fois deux dossiers de plus. Vous avez commencé à 76, maintenant vous êtes à 78. Donc, le communiqué, c'est vrai, du Conseil d'Etat de novembre 2023 mentionne clairement que le Conseil d'Etat confirmait que les recommandations de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) constituaient un indicateur de référence pour le secteur de l'action sociale directe – ça, c'est pour toute la Suisse – avec un objectif à moyen terme entre 50 et 60. Et ça, c'est vraiment entre 50 et 60 par intervenant, donc par intervenant en protection de l'enfant (IPE). Lors de la séance avec le SEJ, nous avons relevé que le document des recommandations de la COPMA mentionne les recommandations servant de cadre aux décideurs politiques et soutient les cantons et les communes dans l'évaluation du développement structurel des services des curatelles professionnelles. Donc, la situation souhaitée présentée devrait être atteinte d'ici dix à quinze ans. C'est vrai que si les moyens du canton permettent d'aller plus rapidement – c'est ce que j'ai dit, moi, aux membres du Service de la santé publique (SSP) ainsi que du SEJ qui sont venus dans mon bureau, alors je le redis – si on a les moyens financiers d'arriver plus vite que dans les dix ans, le but, il est là. Mais, quand j'ai donné dix, c'était déjà en 2023. On est déjà en 2025. Donc, en fait, ça ne fait plus que huit ans. Donc, on n'est pas à l'année 2035. Et puis, sacrifier une génération, pour moi, une génération, c'est vingt-cinq ans, ce n'est pas huit ans. Donc, à ce niveau-là, je pense, on doit être assez réaliste et puis, on fera toujours avec les moyens dont on dispose dans le canton de Fribourg. Mais, je rappelle qu'on est passé de 140 dossiers par IPE à 71 maintenant, selon mes chiffres à moi. Donc, on a divisé par deux, ce qui est un énorme effort. Et j'ai sacrifié, ça, je peux vous certifier, j'ai sacrifié certains de mes services pour donner tous les équivalents plein-temps (EPT) au SEJ. Et je peux vous dire qu'il y a de mes services qui souffrent aussi maintenant, mais on n'a pas donné des EPT, parce qu'on n'a pas assez d'EPT. Donc, voilà, j'ai tout mis, mes forces, là-dedans. Et je vais continuer jusqu'à ce qu'on arrive dans les normes de 50 à 60. Ça, je le maintiens, 50 à 60 dossiers, c'est important. Voilà la réponse pour le SEJ.

Concernant les 1,39 million de francs, moi, je n'ai pas la réponse tout de suite. Je vais vous la donner. C'est vraiment une question très technique, mais je peux. C'est une question qui est pertinente et je vous répondrai hors séance.

Berset Christel (PS/SP, FV). Oui, très brièvement. Concernant les proches aidants, la question a été posée en Commission des finances et de gestion (CFG), nous avons reçu la réponse du Secrétariat général, qui nous a dit que l'Etat n'intervient pas dans l'opérationnel de ces structures, ne s'occupe pas de la gestion des ressources humaines (RH) et donc ne sait pas si les 8 fr. 40 vont aux proches aidants ou à la structure qui les emploie. Donc, pour l'instant, en fait, on ne le sait pas.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport d'activité 2025-DSAS-37 Hôpital fribourgeois (HFR) - Rapport d'activité 2024

Rapporteur-e: **Beaud Catherine (Le Centre/Die Mitte, GR)**

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**

Préavis de la commission: **30.04.2025 (BGC mai 2025, p. 2135)**

Discussion

Berset Christel (PS/SP, FV). Le rapport d'activité de l'Hôpital fribourgeois (HFR) fait état de deux thèmes importants pour 2024: le premier, c'était la fameuse votation du 9 juin, qui demandait la réouverture des services d'urgences, et puis le deuxième thème, c'était bien sûr le cautionnement pour garantir le financement de ces investissements et un prêt pour le financement des études pour le nouveau centre hospitalier.

Malgré des efforts importants, sachez que la situation financière est restée très tendue en 2024 pour l'HFR. Elle a été l'objet de discussions intenses, tant avec l'Etat qu'avec le personnel. Le budget 2024 était lui-même déjà déficitaire et il représentait une contrainte très importante pour la direction de l'hôpital, qui a dû mettre en place différentes mesures pour maîtriser les charges, notamment l'adaptation des dotations en personnel en fonction des variations saisonnières.

Malgré tout, l'exercice 2024 affiche une perte d'environ 39 millions de francs alors que le budget n'était déficitaire, lui, que pour un montant de 30 millions de francs. Donc, les charges d'exploitation d'environ 583 millions de francs ont augmenté de 1,3 % par rapport à l'année précédente. Grâce à une meilleure maîtrise des charges de personnel, celles-ci ne sont que marginalement supérieures au budget. La gestion rigoureuse des autres charges d'exploitation, comme le matériel médical, les charges d'entretien et de réparation, les charges d'administration et les technologies de l'information (IT, de l'anglais: information technology), a permis de les réduire de 1,3 % par rapport à l'année précédente.

Alors, quelle est l'explication de cette augmentation de la perte annuelle? Alors que l'HFR a connu une hausse du nombre de cas stationnaires (+1 %) ainsi qu'une forte poussée de l'activité stationnaire (+5 %) – donc, normalement, ça aurait dû améliorer les comptes – eh bien, la lourdeur des cas, quant à elle, a cependant été moindre qu'en 2023, ce qui a conduit à une hausse des recettes moins élevée que budgétisée et, par conséquent, à une augmentation de sa perte annuelle.

C'est sur ces considérations que je vous invite, au nom de la CFG, à prendre acte du rapport et des comptes 2023 de l'HFR.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Il s'agit bien des comptes 2024 et non pas 2023, M^{me} la Rapportrice. Ce n'est pas grave. Donc, voilà. Donc, c'est tout bon. Merci beaucoup. A ce stade, je n'ai rien à rajouter.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Voilà. Il y a huit ans que je suis ici au Grand Conseil. Il y a huit ans que j'entends que le chiffre d'affaires de l'Hôpital fribourgeois (HFR), le nombre de cas qui sont traités, augmente et je vois chaque année le déficit augmenter et augmenter de manière croissante. Depuis toutes ces années, j'ai écouté les mêmes explications: les tarifs, les "diagnosis related groups" (DRG), le TARMED, la situation du personnel, les charges du personnel.

Permettez-moi quand même de faire quelques remarques. J'ai trouvé que le HFR s'est donné beaucoup de peine cette année, puisque la durée d'hospitalisation a diminué. Elle arrive maintenant au niveau des hôpitaux de Suisse pour ce qui est du stationnaire. M^{me} la Rapportrice a bien signifié que, si on augmente l'activité, ça ne veut pas dire qu'on va gagner de l'argent dans le domaine du stationnaire. Imaginez-vous que la prestation qui rapporte le moins au HFR est une naissance normale. Plus les cas sont lourds, plus le HFR peut emmagasiner d'argent.

Le TARMED: le TARMED, eh bien, il n'est pas fait pour l'hôpital. Certaines prestations le sont, que ce soient les prestations qui ont affaire à une autre valeur ajoutée, la cardiologie, par exemple, mais d'autres prestations, comme la dermatologie, la diabétologie, la médecine de premier recours, eh bien, avec le tarif TARMED, vous n'arrivez jamais à couvrir vos frais, jamais, jamais, jamais. De sorte que, avec un déficit de 39 millions de francs, avec un engagement de l'Etat à hauteur de 438 millions de francs en faveur de l'HFR, alors que notre fortune se monte à 590 millions de francs, je pense qu'il est nécessaire de faire quelque chose. Je pense qu'il est, une fois, important de chercher l'effectivité. C'est-à-dire, c'est une mission du Conseil d'Etat que de regarder ce que la Constitution lui demande de faire au niveau des hôpitaux. Quelles sont les prestations générales? Ce sont les prestations de santé primaire. On doit être capable de traiter un infarctus, une fracture du col du fémur, etc. D'autres choses, peut-être, n'appartiennent pas à cette catégorie-là et peut-être que le Conseil d'Etat devrait revoir sa planification sanitaire sous cet aspect-là.

Voilà, je ne veux pas m'éterniser, c'est déjà très long. Mais il y a du pain sur la planche.

Un autre petit détail aussi, ce sont les journées inappropriées. Les journées inappropriées ont diminué, ça, vous avez aussi fait remarquer, M^{me} la Rapportrice, mais la difficulté, c'est que lorsque vous voulez mettre quelqu'un dans un home et que cette personne ne dispose pas des garanties financières requises, vous avez quelque chose qui bloque. Donc ça, c'est aussi un travail à faire pour essayer de débloquer la situation, que l'hôpital ne soit pas surchargé avec des cas qui devraient aller dans les homes.

Merci de m'avoir écouté. J'ai parlé au nom de la sous-commission HFR, que je préside à la Commission des finances et de gestion (CFG).

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Moi, j'ai juste un élément complémentaire que je peux apporter maintenant par rapport aux 1,39 million de francs de M^{me} Pascale Michel concernant ce qui était décidé en marge du drame d'Epagny. Donc, ce montant supplémentaire était décidé encore avant ce drame, une dizaine de jours avant le drame d'Epagny, par le Conseil d'Etat. C'était pour l'hébergement d'urgence de Solidarité femmes. Donc ce montant se compose de la subvention accordée initialement dans le budget à laquelle s'ajoute un montant de 485 000 francs complété par le Conseil d'Etat, pour tenir compte, entre autres, de l'augmentation des fréquentations à l'hébergement d'urgence de Solidarité femmes. Sur les 485 000 francs, on comprend les 2,5 équivalents plein-temps (EPT) plus le coût par unité supplémentaire. Donc, là, on a un détail que je peux vous redonner par la suite. Volontiers, ouais, ouais. Donc, voilà, c'est important que j'apporte cet élément-là, que j'ai retrouvé dans mes notes.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

Rapport d'activité 2025-DSAS-36

Rapport d'activité 2024 de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS)

Rapporteur-e: **Beaud Catherine (Le Centre/Die Mitte, GR)**

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**

Préavis de la commission: **30.04.2025 (BGC mai 2025, p. 2134)**

Discussion

Berset Christel (PS/SP, FV). Alors, le rapport d'activité de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) regroupe administrativement la Caisse cantonale de compensation de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), la Caisse cantonale d'allocations familiales, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (AI) et les services centraux.

Les comptes de l'ECAS clôturent avec un excédent de charges de 223,1 millions de francs, ce qui représente un écart de -5 millions de francs par rapport au budget, qui portait sur un montant de 228,1 millions de francs. Les principales causes de cet écart sont:

- > des frais de gestion d'environ 813 000 francs inférieurs au budget, en raison de frais informatiques plus bas que prévu;
- > des montants bruts pour les prestations complémentaires (PC) AVS et AI plus élevés en 2024, en raison d'une hausse du nombre de bénéficiaires plus élevée que prévu;
- > finalement, si les comptes présentent un léger dépassement de la subvention cantonale pour les primes d'assurance-maladie, celui-ci est couvert par les montants de la subvention fédérale, qui ont été supérieurs à ce qui avait été budgété.

L'effectif du personnel de l'ECAS se situait à 254,6 équivalents plein-temps (EPT) au 31 décembre 2024, en augmentation de 7,3 EPT par rapport à l'année précédente. Il s'agissait de répondre à l'augmentation du nombre de demandes de prestations et aux exigences liées à la modernisation de la surveillance, à la sécurité et à la protection des données.

Toujours sur le plan du personnel, l'ECAS a vécu un passage de témoin important. Après seize ans d'activité durant lesquels il aura construit une organisation moderne, Hans Jürg Herren est parti à la retraite. Le flambeau a été repris par Helena Grillon, nouvelle directrice de la Caisse de compensation et directrice-adjointe de l'ECAS. Son directeur est M. Nicolas Robert.

Voici maintenant quelques autres éléments saillants du rapport d'activité de l'ECAS.

L'ECAS verse pour près de 1,5 milliard de francs de prestations dans toute une série de domaines: l'AVS, l'AI, les prestations complémentaires, les subsides pour la réduction des primes à l'assurance-maladie, les allocations cantonales de maternité ou encore les allocations familiales. Il s'agit donc d'un établissement essentiel au bon fonctionnement de nos assurances sociales. Pour qui veut mieux connaître, sous un angle statistique, le fonctionnement de l'ECAS tout comme la vie quotidienne des personnes qui vivent et travaillent dans notre canton, ce rapport est une véritable mine d'informations.

L'ECAS veille particulièrement à la sécurité des données qu'il détient – nos données –, car celles-ci sont particulièrement sensibles. Ainsi, comme point fort de l'année 2024, mentionnons la "Modernisation de la surveillance", qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier. Il s'agit d'un ensemble de modifications législatives qui visent à renforcer la gouvernance des organes d'exécution du 1^{er} pilier pour garantir une application irréprochable des assurances sociales.

En ce qui concerne la Caisse cantonale de compensation AVS maintenant, le total de ses charges s'élève à environ 28,9 millions de francs, avec un total des produits de 31,5 millions de francs. Nous avons donc un excédent de produits d'environ 2,6 millions de francs, en nette hausse par rapport à 2023. Au bilan, le total des actifs s'élève à environ 26,3 millions de francs, avec des réserves de 21,6 millions de francs, en hausse par rapport à 2023.

Quant à la Caisse de compensation pour allocations familiales, le total des charges s'élève à environ 102,2 millions de francs, un chiffre en augmentation par rapport à 2023. Le total des produits, lui, est d'environ 109 millions de francs, également en augmentation. Ainsi, l'excédent de produits est de 6,8 millions de francs, en légère diminution par rapport à 2023. Au bilan, le capital est d'environ 66,1 millions de francs, alors que la réserve de couverture des risques est de 70,34 %, en hausse par rapport à 2023. Disons que tout va bien dans ce domaine-là.

Citons encore le montant des subsides octroyés aux assurés à titre de réduction des primes, qui s'est élevé à environ 214,9 millions de francs en 2024, ce qui indique une augmentation de 18,7 millions de francs par rapport à 2023, soit de +9,5 %. En 2024, une réduction de primes a pu être accordée à 28,22 % de la population résidente permanente du canton au 31 décembre 2023.

Finalement, quelques informations concernant l'Office cantonal de l'assurance-invalidité. L'Office AI du canton de Fribourg a fait face à une nouvelle augmentation importante du nombre de demandes. Cette augmentation s'élève à plus de 8 % pour les demandes de réadaptation de rente, à plus de 12 % pour les demandes de mesures médicales, et même 18 % pour les demandes AVS.

Comme l'an dernier, le nombre de mesures d'intervention précoce et de réinsertion accordées poursuit son évolution positive, ce qui témoigne de l'engagement de l'Office dans la réadaptation professionnelle des personnes atteintes dans leur santé, en particulier en ce qui concerne les jeunes, qui bénéficient depuis 2022 de mesures d'intervention précoce à partir de 13 ans.

Les frais d'administration de l'Office cantonal AI s'élèvent à 19,8 millions de francs en 2024, en légère hausse par rapport à 2023.

Ce sont la commission administrative de l'ECAS tout comme le Conseil d'Etat qui ont examiné et approuvé le présent rapport d'activité ainsi que les comptes 2024 de l'ECAS. Cela étant, la Commission des finances et de gestion (CFG) vous propose d'approuver le rapport et les comptes 2024 de l'ECAS.

Et, en conclusion, M^{me} Catherine Beaud et moi-même souhaitons remercier ici l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), de l'Hôpital fribourgeois (HFR), du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et de l'ECAS ainsi que toutes les personnes qui travaillent dans le domaine associatif sur mandat de la DSAS. Ce sont ces personnes qui chaque jour réalisent la mission essentielle de l'Etat qui se doit d'être au service de la population fribourgeoise.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. A mon tour de remercier M^{me} Christel Berset pour tous ces rapports, qui sont complètement complets, on va dire ça comme ça. Ben oui. Je ne cherche pas le Champignac, mais c'est à peu près ça. Donc, merci beaucoup pour vos rapports, qui disent, en fait, tout ce qui se passe. Et là, je tiens personnellement aussi à remercier, en fait, toutes les collaboratrices et collaborateurs également de l'Hôpital fribourgeois (HFR), du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) ainsi que la direction de l'ECAS, que je n'ai pas citée tout à l'heure, soit M^{me} Helena Grillon et M. Nicolas Robert aussi pour tout leur travail. Vraiment, c'est un établissement qui fait du bénéfice, grâce aussi au placement financier. Mais, je pense que c'est important de le signaler, à l'époque actuelle, ce n'est pas évident d'avoir ce type d'établissement. Donc, voilà. Merci beaucoup. Et je n'ai rien d'autre à rajouter.

Vote

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont acceptés par 79 voix contre 0 et 0 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Berset Nicolas (SC,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Menétrey Lucie (SC,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC / SVP), Perler Urs (SE,VEA / GB), Pfister Vincent (FV,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre / Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre /

Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 79.*

Election judiciaire 2025-GC-109

Procureur-e général-e

Rapport/message: **14.04.2025** (*BGC mai 2025, p. 2148*)
Préavis de la commission: **07.05.2025** (*BGC mai 2025, p. 2171*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 107; rentrés: 107; blancs: 0; nuls: 0; valables: 107; majorité absolue: 54.

Est élu *M. Raphaël Bourquin, à Fribourg*, par 65 voix.

A obtenu des voix M. Marc Bugnon: 42.

Election judiciaire 2025-GC-110

Juge de paix 100% auprès de la Justice de paix de l'arrondissement de la Broye

Rapport/message: **14.04.2025** (*BGC mai 2025, p. 2148*)
Préavis de la commission: **07.05.2025** (*BGC mai 2025, p. 2171*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 102; rentrés: 102; blancs: 1; nuls: 0; valables: 102; majorité absolue: 52.

Est élue *M^{me} Pauline Volery, à Belmont-Broye*, par 72 voix.

A obtenu des voix M^{me} Chantal Ding: 29.

Election judiciaire 2025-GC-111

Assesseur-e (locataires) au Tribunal des baux de la Singine et du Lac

Rapport/message: **14.04.2025** (*BGC mai 2025, p. 2148*)
Préavis de la commission: **07.05.2025** (*BGC mai 2025, p. 2171*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 93; rentrés: 91; blancs: 1; nuls: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Alessa Itten, à Morat*, par 90 voix.

Election judiciaire 2025-GC-112**Assesseur-e (locataires) auprès de la Commission de conciliation en matière de bail du district de la Sarine**

Rapport/message: **14.04.2025** (*BGC mai 2025, p. 2148*)
Préavis de la commission: **07.05.2025** (*BGC mai 2025, p. 2171*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 94; rentrés: 90; blancs: 3; nuls: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Florence Emma Elise Perroud, à Villaz*, par 87 voix.

—> La séance est levée à 17 h 50.

La Présidente:

Françoise SAVOY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint

—